



# RAPPORT D'ACTIVITE 2019

---

Secrétariat : 24 avenue du Midi 82400 Golfech – Tél.: 05 63 39 71 90  
Mail : [cli82400golfech@gmail.com](mailto:cli82400golfech@gmail.com) – Site Internet [cligolfech.org](http://cligolfech.org)

Siège social : Hôtel du département de Tarn-et-Garonne – 100, Boulevard Hubert Gouze  
82013 Montauban Cedex

# Sommaire

---

<b>I – Préambule.....</b>	<b>3-4</b>
<b>II – Les réunions.....</b>	<b>5-10</b>
Réunions du Conseil d’administration.....	5-6
Réunions Assemblée générale plénière et publique.....	6-7
Réunions groupes de travail.....	7
Réunions des commissions techniques.....	8-10
« <i>Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains</i> »	
« <i>Protection des populations</i> »	
« <i>Fonctionnement, Rejets et Impact sur l’environnement</i> »	
<b>III – L’actualité.....</b>	<b>11</b>
<b>IV – L’information.....</b>	<b>11</b>
<b>V – Formation/Visites/Participations aux inspections et exercices...</b>	<b>11-12</b>
<b>VI – Participation aux réunions extérieures.....</b>	<b>13-16</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

## I) – PREAMBULE

L'ANNÉE 2019 AURA ÉTÉ RICHE EN ÉVÈNEMENTS !

En raison des conditions climatiques qui augmentaient considérablement la température naturelle de la Garonne et afin de respecter l'arrêté du 18 septembre 2006 qui impose notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval du site ne dépasse pas 28°C, l'arrêt des deux réacteurs du CNPE de Golfech le 23 juillet dernier a permis de préserver la faune et la flore des milieux aquatiques. Il s'agit là d'une première dans l'histoire de ce site nucléaire. En effet, depuis la mise en service de ses 2 unités de production en février 1991 et en mars 1994, le CNPE de Golfech n'avait jamais rencontré une telle situation.

Le lancement d'une campagne de communication d'envergure sur la distribution complémentaire des comprimés d'iode stable autour des 19 centrales nucléaires soit 2,2 millions de personnes concernées par la zone de 10 à 20 km du Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été activée. Cette campagne a été menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Education nationale, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des Commissions locales d'information (CLI) en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et de l'Ordre national des médecins.

En effet, depuis l'accident de Fukushima, le gouvernement a décidé d'élargir le rayon du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km afin d'organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics, mais aussi de sensibiliser et de préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

S'agissant du CNPE de Golfech, on dénombre 75 nouvelles communes soit 128 370 personnes impactées par l'évolution de ce dispositif de protection des personnes autour de ce site nucléaire. Ainsi, des réunions d'information ont été organisées sur ce même site par la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le CNPE de Golfech et l'Autorité de Sûreté Nucléaire à l'intention d'une part des 75 nouveaux maires le 2 mai et d'autre part des médecins et pharmaciens le 27 juin. Il est important de noter que le 27 juin, un médecin spécialiste de la radioprotection était présent pour donner toutes les informations médicales relatives au risque radioactif et au rôle de l'iode stable. Lors de ces rencontres, un kit de communication (dépliants, affiches, etc.) a été remis, en mains propres, aux personnes présentes afin de faciliter la communication de cette campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode auprès de la population, des patients ou clients.

2019 aura été l'année de la métamorphose pour la revue *INFOS CLI*, nouvelle maquette, nouveau format, nouvelle identité visuelle afin de renforcer la lisibilité des missions de la CLI auprès des populations de la zone PPI de 20 km. Notre volonté était de rendre cette revue plus attractive pour les lecteurs de ce périmètre. Le numéro 31 diffusé au mois de juin était consacré à l'élargissement du périmètre de protection autour de la centrale nucléaire de Golfech. De nombreux retours positifs nous ont encouragés à persévérer dans ce langage de communication.

Exercice de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) qui s'est déroulé du 9 au 13 septembre autour du CNPE de Golfech. La CLI, très impliquée dans toutes les actions qui sont menées dans le cadre de la protection des populations par les autorités compétentes, a participé le mercredi 11 septembre en tant qu'observateur à cet exercice d'intervention à proximité et sur les installations de la centrale nucléaire de Golfech. L'objectif de cet entraînement était de permettre aux équipes de la FARN de vérifier leurs connaissances, de développer leurs compétences et de tester ainsi la coordination avec les équipes du site.

Inspection de revue du CNPE de Golfech qui a été menée par l'ASN du 14 au 18 octobre sur le thème « facteurs organisationnels et humains » à travers 7 sous-thématiques. La CLI était représentée par les Présidents des commissions techniques « Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains » et « Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'environnement » accompagnés de deux membres de ces commissions. Répartis en 4 équipes, les observateurs de la CLI ont pu ainsi pendant ces 5 jours, suivre cette inspection approfondie. Une première pour le CNPE de Golfech.

Par ailleurs, la CLI, en tant qu'observateur, participe régulièrement aux inspections organisées par l'ASN, tout au long de l'année, sur le site nucléaire de Golfech.

La Commission Locale d'Information organise de nombreuses réunions de travail ainsi que des visites de la centrale nucléaire de Golfech. En outre, certains membres du bureau participent régulièrement aux réunions qui sont animées par l'ANCCLI, l'ASN, L'IRSN et le HCTISN.

Enfin, deux Assemblées Générales l'une plénière et l'autre extraordinaire suivies de la réunion publique ayant pour thème la gestion de l'eau de la Garonne, clôturent cette année 2019 qui aura été particulièrement intense dans son quotidien.

Je peux d'ores et déjà annoncer qu'avant la fin de l'année, le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne adressera aux 75 nouveaux maires l'arrêté départemental portant composition de la Commission locale d'information (CLI Golfech) qui comprendra désormais 183 membres bénévoles ayant voix délibérative au lieu des 76 membres actuellement. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'inviter aujourd'hui les Maires de ces nouvelles communes à se joindre à nous.

La CLI Golfech souhaite la bienvenue aux représentants de ces nouvelles communes.

## **II) – LES RÉUNIONS**

Depuis l'Assemblée générale plénière du 21 novembre 2018, la CLI a organisé en 2019, 14 réunions et a participé à des manifestations ou réunions extérieures.

Les procès-verbaux des réunions sont disponibles auprès du secrétariat.

Les sujets abordés cette année ont été les suivants :

- **Conseils d'administration le 6 février, le 5 juin et le 2 octobre :**

### **6 février**

- ✓ Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2018
- ✓ Projets : compte rendu Assemblée générale plénière et réunion publique du 21 novembre 2018
- ✓ Agenda réunions 2019
- ✓ Point financier 2019
- ✓ Point sur le PPI
- ✓ Communication/Site Internet, infos CLI : Préparation du prochain numéro « *INFOS CLI* »
- ✓ Questions diverses

### **5 juin**

- ✓ Approbation du procès-verbal du 6 février 2019
- ✓ Point concernant la revue « *INFOS CLI n°31* »
- ✓ Point sur le remboursement du trop-perçu masses salariales par le CD82
- ✓ Point sur la campagne complémentaire d'information et de distribution de comprimés d'iode stable zone PPI de 10 à 20 km.
- ✓ Point sur le PPI de Golfech : parties analytique et opérationnelle
- ✓ Actualités :
  - **Débat public PNGMDR**
  - **Grand carénage**
  - **Centrale nucléaire de Golfech**, projets solaire et foncier : création d'un GT
- ✓ Point : Réunions/Formations extérieures passées & à venir
- ✓ Questions diverses

### **2 octobre**

- ✓ **Approbation compte rendu du Conseil d'administration du 5 juin 2019**
- ✓ **Préparation Assemblée générale statutaire**
- ✓ **Préparation réunion publique**
  - Thème à définir
- ✓ **Actualité :**
  - 31<sup>ème</sup> Conférence annuelle des CLI prévue le 27 novembre 2019 : intervention du Président de la CLI Golfech
  - Campagne complémentaire d'information et de distribution des comprimés d'iode stable zone PPI de 10 à 20 km

- ✓ **Communication**
  - Etat des lieux de la diffusion de la revue « *Infos CLI n°31/juin 2019* » par les services postaux
- ✓ **Questions diverses**
- **Assemblée Générale plénière et réunion publique le 4 décembre**  
(Cf. annexe I)
  - **Assemblée générale plénière :**
    - ✓ Mot d'accueil de Monsieur Alexis Calafat, Maire de Golfech
    - ✓ Mot d'accueil de la représentante du Président du Conseil Départemental 82
    - ✓ Mot d'accueil de Monsieur Mathieu Albugues, Président de la CLI
    - ✓ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2018
    - ✓ Rapport moral du Président
    - ✓ Rapports d'activité des commissions techniques :
      - Commission « *Protection des populations* »
      - Commission « *Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement* »
      - Commission « *Facteurs sociaux, organisationnels et humains* »
    - ✓ ASN : présentation des conclusions de l'inspection de revue qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2019 au CNPE de Golfech
    - ✓ Rapport financier de Monsieur le Trésorier : compte de résultat et bilan simplifié 2018
    - ✓ Budget prévisionnel 2020
    - ✓ Programme prévisionnel d'activité 2020
    - ✓ Questions diverses
  - **Assemblée générale extraordinaire :**
    - ✓ Approbation des statuts modifiés
    - ✓ Approbation du règlement intérieur modifié

**Réunion publique : thème : Gestion de l'eau de la Garonne** (Cf. annexe I)

□ **Situation actuelle et à venir :**

- Intervention du SMÉAG\* : Etiage
  - ⇒ Présentation du Plan de gestion d'étiage Vallée de la Garonne et bassin de l'Ariège 2018-2027
- Intervention de la DDT82\* :
  - ⇒ Compensation évaporation Golfech
  - ⇒ Ordre de lâchure
- Intervention du CNPE\* de Golfech
  - ⇒ Besoin en eau
  - ⇒ Cadre réglementaire

Seront également présents :

La DREAL\* en charge de l'application des règles du maintien du débit,  
L'Agence Eau Adour-Garonne chargée de la lutte contre la pollution et  
la protection des milieux aquatiques

□ **Prise de parole du public**

► Exposition itinérante (ASN\*/IRSN\*) : La radioactivité c'est quoi ?  
(Cf. annexe I)

► Exposition itinérante IFFO-RME\* : Gafforisk + maquette PPI  
(Cf. annexe I)

\*SMÉAG (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne) / \*DDT82 (Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne) / \*DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) / \*ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) \*IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) / \*IFFO-RME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement) / \*CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité)

● **Réunion le 27 février :**

Groupe de travail communication : réflexion et préparation maquette + rédaction des textes du prochain numéro de la revue « *INFOS CLI n°31* ».

● **Réunion le 22 octobre :**

Extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km : Nouvelle représentativité au sein de la Commission locale d'information auprès du CNPE de Golfech.

● **Rendez-vous avec La Poste le 23 octobre :**

Etat des lieux de la diffusion du dernier numéro « *INFOS CLI n°31/juin 2019* » aux 71 547\* foyers du périmètre du PPI de 20 km. (Source : La Poste)

● **Réunion le 28 octobre :**

Retour d'expérience (REX) de l'inspection de revue ASN organisée du 14 octobre au 18 octobre 2019. En tant qu'observateur, la CLI était représentée par les Présidents des commissions techniques « *Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains* » et « *Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement* » ainsi que Monsieur Serge Labat, Vice-Président de la commission « *FSOH* » et Monsieur Christian Fagot, membres de ces deux commissions techniques.

● **Réunion le 22 novembre :**

Préparation de l'intervention du Président de la CLI à la 31<sup>e</sup> conférence des CLI prévue le 27 novembre 2019 à Paris 15<sup>e</sup> arr. Il s'agissait de présenter le REX de l'exercice national de crise nucléaire autour du CNPE de Golfech les 27 et 28 mars 2018.

S'agissant des **trois commissions techniques**, elles se sont réunies comme suit :

✓ Commission « *FONCTIONNEMENT, REJETS ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT* » présidée par Pierre Gaillard, Vice-Président de la CLI, **s'est réunie le mardi 11 juin** à Golfech et **le 8 octobre** à Saint-Loup.

**Les points abordés le 11 juin – volet fonctionnement - sont les suivants :**

- **Bilan Sûreté 2018 – Présentation du CNPE**
  - Evènements significatifs de Sûreté (ESS)
    - Analyse des causes et actions correctives
  - Arrêt de Tranche 2
    - Principaux travaux de maintenance
    - Principaux contrôles et résultats
    - Bilan détaillé/Objectifs annoncés en 2017
  - Etat du combustible tranches 1 et 2
  - Bilan/axes de progrès annoncés en 2017
  - Bilan des autorisations internes
  
- **Evaluation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire**
  - Inspections
  - Contrôles
  
- **Questions diverses**
  - Présentation du CNPE
    - Programmes prévisionnels des arrêts de tranches 1 et 2 de 2019

**Les points abordés le 8 octobre – volet impact sur l'environnement - sont les suivants : (Cf. annexe II)**

- **Bilan 2018 des rejets et de l'impact environnemental par l'exploitant**
  - Prélèvement et consommation d'eau
  - Etiage de la Garonne et rejets thermiques
  - Rejets radioactifs liquides et gazeux
  - Rejets chimiques liés au fonctionnement et au traitement biocide
  - Surveillance radioécologique et ichtyologique
  - Surveillance des eaux souterraines (tritium et métaux)
  - Surveillance amibienne en Garonne
  - Evènements environnement (intéressants et significatifs)
  - Bilan provisoire IRSN Subatech

- **Bilan 2018 du Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne**
  - ❑ Surveillance radiobiologique
  - ❑ Surveillance du risque amibien
  - ❑ Surveillance des eaux souterraines
  
- **Evaluation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)**
  - ❑ Inspection
  - ❑ Contrôles
  
- ✓ Commission « *FACTEURS SOCIAUX, ORGANISATIONNELS ET HUMAINS* » présidée par Gilles Compagnat, Vice-Président de la CLI, **s'est réunie le mercredi 18 septembre** à Auvillar. Les points abordés sont les suivants : (*Cf. annexe III*)
  - Nomination du Vice-Président
  - Présentation de l'outil CAMÉLÉON mis en place en janvier 2019
  - Arrêté de rejets et de prise d'eau du 18 septembre 2006 : Organisation et gestion de l'eau par le CNPE de Golfech. Lien avec les partenaires institutionnels
  - Sous l'angle « *Facteurs humains* » : analyse des principaux événements significatifs des 6 derniers mois de l'année 2019
  - Décrets renforçant la protection du public, des patients et des travailleurs dans le domaine des activités nucléaires. Application au CNPE de Golfech
  - Questions diverses
  
- ✓ Commission « *PROTECTION DES POPULATIONS* » présidée par Francine Laroussinie, Vice-Présidente de la CLI, **s'est réunie le mercredi 6 novembre** à Golfech. Les points abordés sont les suivants : (*Cf. annexe IV*)
  - **17 septembre 2019 : Coup d'envoi de la campagne complémentaire d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode stable autour des CNPE exploités par EDF :**
    - ❑ Etat des lieux
    - ❑ A quoi sert l'iode dans notre organisme ?
    - ❑ Les six réflexes nécessaires en cas d'alerte nucléaire
    - ❑ Rôle et contribution de la CLI
    - ❑ Implication de la CLI auprès des élus sur l'organisation de réunion publique souhaitée par les services de l'État avant la fin de l'année 2019

➤ **Extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km**

- Situation actuelle autour du CNPE de Golfech depuis le 12 juillet 2018
- Intégration des 75 nouvelles communes au sein de la CLI avant fin 2019
- Quel changement pour la CLI ?

➤ **Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur**

- Révision du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Golfech
  - ▶ **Rappel des obligations pour les communes intégrant le PPI de disposer :** d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et d'un plan communal de sauvegarde (PCS) prenant en compte le risque nucléaire
  - ▶ **Rappel des 3 périodes et 5 phases de la gestion des crises nucléaires :**
    - la veille
    - la gestion de l'urgence nucléaire :
      - ✓ *la phase réflexe (mise à l'abri sur 2 km)*
      - ✓ *la phase immédiate (évacuation sur 5 km)*
      - ✓ *la phase concertée*
    - la gestion post-accidentelle :
      - ✓ *la phase de transition*
      - ✓ *la phase de long terme*

*La principale évolution opérationnelle du PPI* est la mise en place d'une phase dite d'évacuation immédiate des populations sur un rayon de 5 km ;

➤ **Actualité**

- Point sur l'**exercice de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN)** qui s'est déroulé **autour du CNPE de Golfech du 9 au 13 septembre 2019**
- Point sur le débat public PNGMDR
- Point sur l'inspection de revue ASN qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre 2019 au sein du CNPE de Golfech

➤ **Diffusion de la revue « INFOS CLI n°31/juin 2019 »**

- Bilan

➤ **Questions diverses**

Soit environ un total 32 heures de travail dans un climat respectueux, propice à des échanges argumentés et contradictoires au sein de ces réunions.

### **III) – L'ACTUALITE**

- ✓ **Eté 2019 Canicule : arrêt des deux réacteurs du CNPE de Golfech le mardi 23 juillet. Une première pour le site nucléaire de Golfech** (Cf. annexe V)
- ✓ **Lancement de la campagne complémentaire d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode stable dans un rayon de 10 à 20 km autour des CNPE exploités par EDF.** Site nucléaire de Golfech : 75 communes et 128 370 personnes sont concernées par cette action. (Cf. annexe VI)
- ✓ **Le 5 septembre :** A la demande de Madame Nadège Lauzzana, élue de la Ville d'Agen et de la Communauté d'Agglomération, le Président de la CLI l'a reçue dans les locaux de la Commission au sujet de l'extension du PPI et de l'organisation d'une réunion d'information à l'intention des élus du Lot-et-Garonne. Etaient également présents messieurs Eric Delfariel, Gilles Compagnat et Pierre Gaillard. Depuis cet entretien, la CLI est dans l'attente de poursuite de relations avec la Ville d'Agen et notamment avec Mme Lauzzana ou par son intermédiaire. (Cf. PV annexe VII)

### **IV) – L'INFORMATION**

La revue « *INFOS CLI n°31/juin 2019* » est sortie au mois de juin. L'élargissement du Plan Particulier d'Intervention porté à 20 km a été l'occasion de relooker cette brochure. Aussi, ce numéro est le fruit d'un travail collégial qui a sollicité un investissement conséquent en raison d'une refonte esthétique et manuscrite dans son intégralité. Etaient concernés par cette diffusion 71 547\* foyers du périmètre Plan Particulier d'Intervention de 20 Km. (Source : La Poste) (Cf. annexe VIII)

### **V) – FORMATIONS/VISITES/PARTICIPATIONS AUX INSPECTIONS ET EXERCICES**

→ **Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)**

- ✓ 11 et 12 juillet à Toulouse : formation d'animateur de réunions ou de débats publics sur le nucléaire. (la CLI est représentée par Mme Francine Laroussinie et la chargée de mission) (Cf. annexe IX)

Cette année **16 inspections ont été organisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)** au CNPE de Golfech. La CLI a participé aux inspections suivantes :

- 28 janvier (observateur M. Gilles Compagnat)
- 4 février (observateur M. Pierre Gaillard)
- 19 février (observateur M. Serge Labat)
  
- Inspection de revue prévue du 14 au 18 octobre, en présence de 13 inspecteurs de l'ASN et de 12 experts de l'IRSN, portait sur les « *Facteurs organisationnels et humains* » à travers les sous-thématiques suivantes :
  - ✓ Maîtrise des activités de maintenance ;
  - ✓ Recherche de fraude et contrôle des actions de prévention menées par EDF ;
  - ✓ Prise en compte du retour d'expérience ;
  - ✓ Management des compétences et GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ;
  - ✓ Elaboration et respect de la documentation d'exploitation et de maintenance maîtrise du référentiel ;
  - ✓ Gestion des modifications ;
  - ✓ Maîtrise des activités de conduite.

*(observateurs MM. Gilles Compagnat, Pierre Gaillard, Serge Labat et Christian Fagot)*

S'agissant des inspections des 22 février, 13 mars, 28 mars et 5 juillet, l'ASN n'a pas souhaité la présence de la CLI.

Par ailleurs, la Commission n'a pas participé à 8 inspections, et ce, en raison de l'indisponibilité de ses bénévoles. C'est la raison pour laquelle, il est envisagé de réorganiser le dispositif qui a été mis en place afin d'être présent à toutes les inspections proposées par l'ASN.

**Dans le cadre de l'exercice de la Force Action Rapide Nucléaire (FARN)** qui s'est déroulé du 9 au 12 septembre, la CLI a participé à la visite proposée par le CNPE de Golfech le mercredi 11 septembre. *(la CLI est représentée par MM. Gilles Compagnat, Pierre Gaillard et la chargée de mission) (Cf. annexe XI)*

**Dans le cadre des visites du CNPE de Golfech**, la CLI a accompagné le Rotary Club Montalbanais ainsi que la commune de Caussade dans les démarches administratives à effectuer auprès de l'exploitant et de la société en charge de mener à bien celles-ci. Il est important de souligner que l'exploitant a toujours été bienveillant à l'égard des entités recommandées par la Commission.

## **VI) – PARTICIPATIONS AUX REUNIONS EXTERIEURES**

### **→ IRSN**

- ✓ 17 janvier : Openradiation (*la CLI est représentée par la chargée de mission*)

### **→ CNPE de Golfech**

- ✓ 29 janvier : participation aux vœux de la centrale nucléaire de Golfech aux élus et représentants des pouvoirs publics (*la CLI est représentée par MM. Mathieu Albugues, Pierre Gaillard, Gilles Compagnat, Eric Delfariel, Serge Labat, Jean Dupuy, Cyril Maigre et Mmes Véronique Rossetto, Christiane Lecorre et la chargée de mission*)
- ✓ 12 mars : Lancement prix EDF PULSE (*la CLI est représentée par Mme Véronique Rossetto, Messieurs Gilles Compagnat, Jean Dupuy, Christian Recondo et la chargée de mission*) (Cf. annexe XII)
- ✓ 19 mars : Exposition « INNOVA’GOLFECH » (*la CLI est représentée par Mathieu Albugues et la chargée de mission*) (Cf. annexe XIII)

### **→ Préfecture de Tarn-et-Garonne**

- ✓ 2 avril : Comité de Pilotage Travaux de grand carénage – CNPE (*la CLI est représentée par M. Pierre Gaillard*)

### **→ ANCCLI et Assemblée des Départements de France (Paris)**

- ✓ 9 avril séminaire des Présidents des CLI (*la CLI est représentée par M. Albugues*)

### **→ Préfecture de Tarn-et-Garonne / ASN / CNPE de Golfech**

**Campagne complémentaire d’information et de distribution préventive de comprimés d’iode stable dans un rayon de 10 à 20km autour des CNPE exploités par EDF.**

- ✓ 26 mars : réunion en audio conférence entre les préfectures 82-47 et 32 (*la CLI est représentée par MM. Gilles Compagnat, Pierre Gaillard et la chargée de mission*)  
Ci-après proposition de la préfecture 82 :

1) la réunion d’information des maires aura lieu le jeudi 2 mai 2019 à 18h00 à l’espace communication du CNPE de Golfech.

2) Seront invités les maires des communes concernées entre 10 et 20 km et les présidents des EPCI concernés.

3) Les présidents des conseils départementaux seront également invités.

4) en copie circulaire du 25 février 2019 (avec copie du courrier adressé aux maires + un dépliant d’information fin février + période de réserve).

5) présentation à personnaliser ainsi que les éléments du kit de communication à l’intention des maires : lien de téléchargement : [www.grosfichiers.com/gtvSztrn3mZ](http://www.grosfichiers.com/gtvSztrn3mZ).

Le kit de communication est composé de :

- Une affiche « retrait d'iode » (30 x 40 cm)
- Un spécimen pour affiche de réunion publique (30 x 40 cm)
- Une affiche « Les 6 réflexes » (30 x 40 cm)
- Un dépliant d'information (8 pages)
- Un guide pratique (28 pages)
- Un dépliant pédagogique (6 pages)

Le kit physique contiendra également une clé USB avec les éléments suivants :

- Une affiche « les 6 réflexes »
- Une affiche « retrait d'iode »
- Un spécimen d'affiche réunion publique et un fichier de l'affiche à personnaliser
- Une bannière internet déclinée en plusieurs formats
- Une en-tête Facebook et Twitter
- Une animation pédagogique « Les 6 réflexes pour bien réagir en cas d'accident nucléaire »
- Une liste des relais d'opinion à informer et inviter
- Un modèle d'invitation des responsables d'ERP à la réunion publique
- Un exemplaire du dépliant d'information

6) Présentation : en attente du logo de la CLI et d'une photo du CNPE.

7) L'envoi des lettres d'invitation aux 75 maires, en attente des adresses mails et physiques des collectivités concernées (communes, EPCI et CD).

8) Le projet de ce courrier et la présentation définitive seront adressés aux préfetures 47 et 32 pour avis dans les meilleurs délais possibles.

- ✓ **2 mai 1<sup>ère</sup> réunion destinée aux 75 nouveaux maires** : Campagne complémentaire d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode stable dans un rayon de 10 à 20 km autour du CNPE de Golfech exploité par EDF (*la CLI est représentée par MM. Mathieu Albugues, Pierre Gaillard, Gilles Compagnat, Serge Labat et la chargée de mission*) (Cf. annexe VI)

- ✓ **27 juin 2<sup>ème</sup> réunion destinée aux médecins et pharmaciens** : Campagne complémentaire d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode stable dans un rayon de 10 à 20 km autour du CNPE de Golfech exploité par EDF (*la CLI est représentée par Pierre Gaillard et la chargée de mission*)

A cette occasion, la CLI avait mis en place l'exposition itinérante ASN/IRSN : la radioactivité c'est quoi ? ainsi que son stand parapluie et plusieurs kakémonos réservés au nouveau périmètre du PPI.

→ **Réunion publique d'information à AUBIAC (commune du Lot-et-Garonne)**

- ✓ 17 décembre : réunion organisée à la demande du maire concernant d'une part la campagne complémentaire d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode stable et d'autre part l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) portée de 10 à 20 km. (*la CLI est représentée par MM. Mathieu Albugues, Pierre Gaillard, Serge Labat et la chargée de mission*) (Cf. annexe XIV)

→ **Sûreté, Protection de l'Environnement (SFEN) Paris – Maison de la Chimie**

- ✓ 6 juin : La fabrique de la sûreté : rôle des facteurs organisationnels et humains (*la CLI est représentée par M. Gilles Compagnat*)

→ **5<sup>ème</sup> édition du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Nucléaires Radioactifs (PNGMDR) – Débat public**

- ✓ 2 juillet Bordeaux : réunion publique généraliste - la gestion des matières et déchets radioactifs en débat (*la CLI est représentée par M. Gilles Compagnat et la chargée de mission*) (Cf. annexe XV)

→ **ANCCLI (Paris)**

*Réunions des instances administratives :*

- ✓ – 17 et 25 octobre : réunion du Bureau (*la CLI est représentée par Pierre Gaillard*)
- ✓ – 20 mars et 18 octobre : réunion du Conseil d'Administration (*la CLI est représentée par MM. Albugues, Gaillard et Labat*)
- ✓ – 26 novembre – Réunion de l'Assemblée Générale (*la CLI est représentée par MM. Mathieu Albugues, Pierre Gaillard et Serge Labat*)

*Club des chargés de mission de communication des CLI*

La chargée de mission de la CLI Golfech a participé aux réunions ci-après :

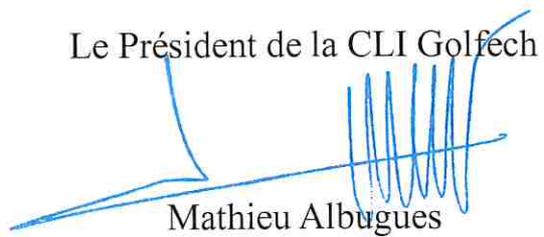
- ✓ 2 avril
- ✓ 13 juin
- ✓ 11 octobre
- ✓ 8 novembre

→ ASN

- ✓ 27 novembre : 31<sup>ème</sup> conférence des CLI  
*(la CLI était représentée par MM. Mathieu Albugues, Pierre Gaillard, Gilles Compagnat, Serge Labat et Mme Véronique Rossetto et la chargée de mission)  
(Cf. annexe XVI)*

→ HCTISN

- ✓ Réunions ordinaires : 19 mars, 10 octobre et 12 décembre *(la CLI est représentée par Gilles Compagnat)*

Le Président de la CLI Golfech  
  
Mathieu Albugues

# ANNEXES

Tarn-et-Garonne

# Golfech: rappel à l'ordre pour la centrale

▲ **Essentielle**

Même si l'environnement ne court aucun risque, l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé de mettre la pression sur la centrale de Golfech, après une récente inspection qui a révélé des dysfonctionnements dans les procédures.

Après de longues années sans souci, régulièrement classée dans le top trois des centrales nucléaires françaises, Golfech, dans le Tarn-et-Garonne est au cœur du débat. Plusieurs incidents, dont un dernier classé niveau 2, ont jeté le doute sur son évolution.

Deux événements récents ont permis de poser le débat. L'assemblée générale de la Commission locale d'information (CLI), mercredi à Golfech a constitué un moment fort. Au menu, les premières conclusions – sévères – de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), organisme indépendant chargé du contrôle de toutes les installations nucléaires françaises. Elles font suite à une inspection menée du 14 au 18 octobre, par l'antenne de l'ASN à Bordeaux : « C'était une inspection de grande ampleur, confirme Hermine Durand, chef de la division de l'ASN à Bordeaux. Il y avait treize inspecteurs de l'ASN et onze experts de l'IRSN. Le rapport des inspecteurs fera l'objet d'une lecture de suite dans les prochaines semaines ».

Mais l'ASN a déjà dévoilé une partie de ses conclusions, précisant notamment que « si la situation est préoccupante, il n'y a pas de situation d'urgence ni de risque pour le personnel et l'environne-



La réunion de la CLI a permis de mettre chacun face à ses responsabilités. / DOM. C. Dupuch

ment de la centrale, note Hermine Durand. Mais nous avons observé de nombreux dysfonctionnements et de grosses lacunes dans l'exploitation des procédures, mais aussi en salle des commandes avec des procédures qui ne sont pas respectées. Il y a un manque de sérénité et de rigueur, une absence de traçabilité des documents. Il faut vraiment plus de rigueur. C'est la mot clé ».

### « Nous attendons des actions et des résultats »

Le message a été transmis à la direction de la centrale (lire l'article). Et l'ASN ne lâchera pas facilement l'affaire : « Nous avons prévu quatre nouvelles

inspections, à Golfech, durant l'année 2020, prévient Hermine Durand. Nous ferons également un point mensuel avec la direction. Nous attendons maintenant des actions et des résultats. La centrale s'est un peu renfermée sur ses quartiers ».

La CLI se trouve dans le même état d'esprit : « Les constats sont assez accablants, résume Gilles Compagnat, vice-président de la CLI. Nous avons écrit au directeur. Ça reste maintenant à la direction de la centrale de remédier au plus vite à ces manquements, d'autant que le grand chantier, annoncé comme le plus gros chantier depuis la construction, se profile à l'horizon 2021. Comme j'ai rappelé le président Albuquerque ».

### LE DIRECTEUR : « NOUS SOMMES ACTIFS »

Interrogé par La Dépêche du Midi, Nicolas Brouzeng ne se dérobe pas : « Il y a effectivement eu des écarts et des dysfonctionnements, un manque de rigueur, reconnaît le directeur. Nous avons pris compte des remarques de l'ASN et nous mettons tout en œuvre pour rehausser nos performances en matière de sûreté. C'est évidemment notre priorité ».

Nicolas Brouzeng n'a pas attendu les recommandations de l'ASN pour traiter ce dossier : « Nous avons des salariés compétents et motivés. Nous avons construit un plan rigoureux pour améliorer sensiblement nos performances et nos pratiques. Nous sommes ouverts et transparents. Nous avons tous pris conscience de nos manques et nous allons faire évoluer nos pratiques ».

ne sera punorié à l'exploitant nucléaire en cas d'échec. La CLI restera mobilisée pour suivre, ce que chacun appelle de ses vœux, le redressement de la situation à Golfech ».

Les élus locaux suivent également la situation de près, Maire de Donzac, Jean-Paul Terrenne est intervenu lors de la réunion : « J'ai fait part de mon étonnement et de mon inquiétude. L'exploitant sait faire d'exemple et les choses se sont défilées. Il ne faut pas être alarmiste et vite redresser la situation ».

L'heure est donc à la mobilisation dans et autour de la centrale.

Laurent Bonayrou



# Réunion Publique

**Le mercredi 4 décembre 2019 à 18h30**

*Salle polyvalente Calypso, rue de Blancou - 82400 Golfech*

## Assemblées Générales plénière et extraordinaire

### Gestion de l'eau de la Garonne

#### ■ Situation actuelle et à venir :

- Intervention du SMEAG\* : Étiage
- Intervention de la DDT82\* : Compensation évaporation Golfech  
Ordre de lâchure
- Intervention du CNPE de Golfech : Besoin en eau  
Cadre réglementaire
- Seront également présents :

La DREAL\* en charge de l'application des règles du maintien du débit  
L'Agence Eau Adour-Garonne chargée de la lutte contre la pollution  
et la protection des milieux aquatiques.

#### ■ Prise de parole du public

### Expositions itinérantes tout public, maquette PPI (IFFO-RME\*, ASN\*/IRSN\*)

\*SMEAG (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne) / \*DDT82 (Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne)

\*DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) / \*ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) /

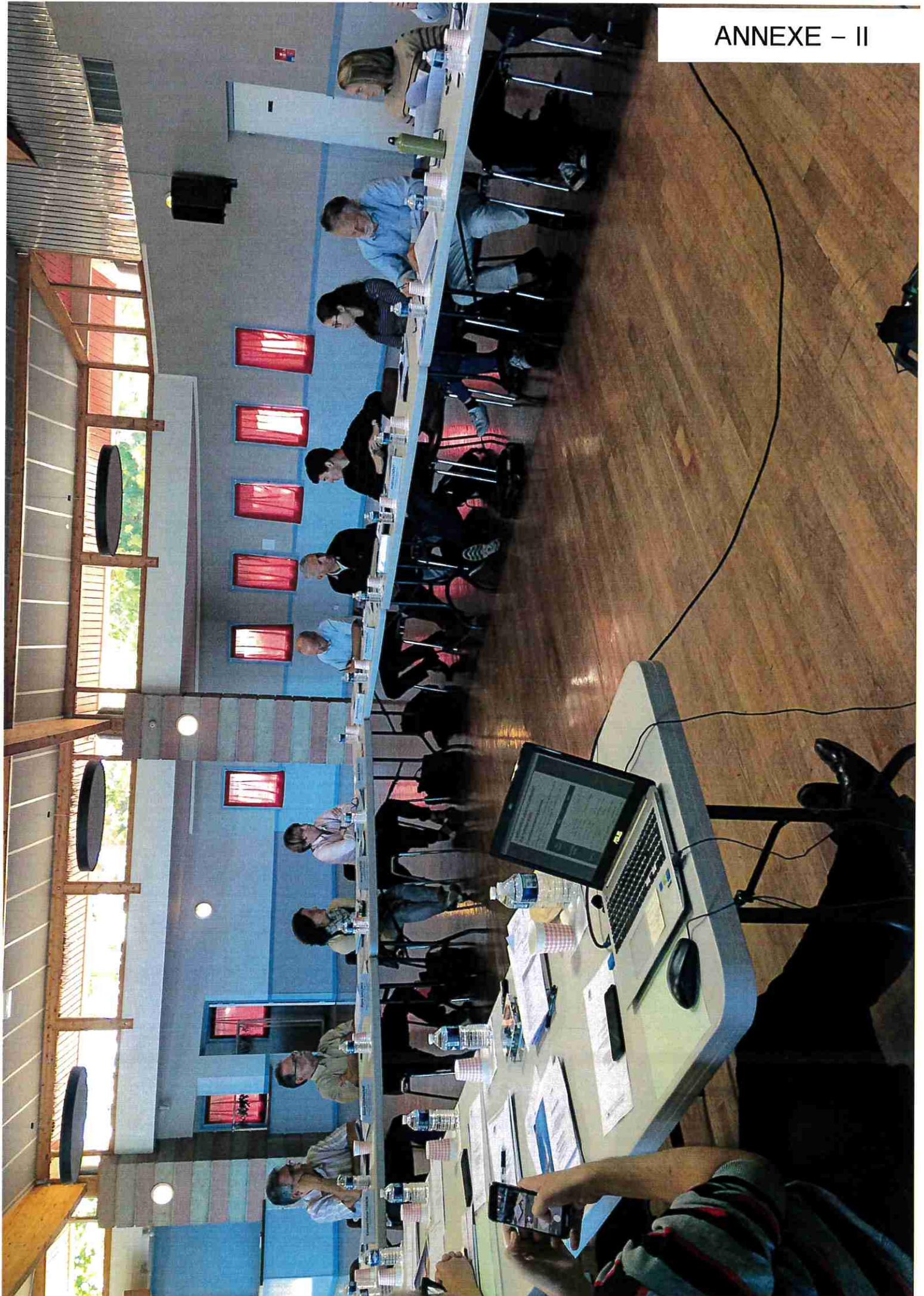
\*IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) / \*IFFO-RME : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement











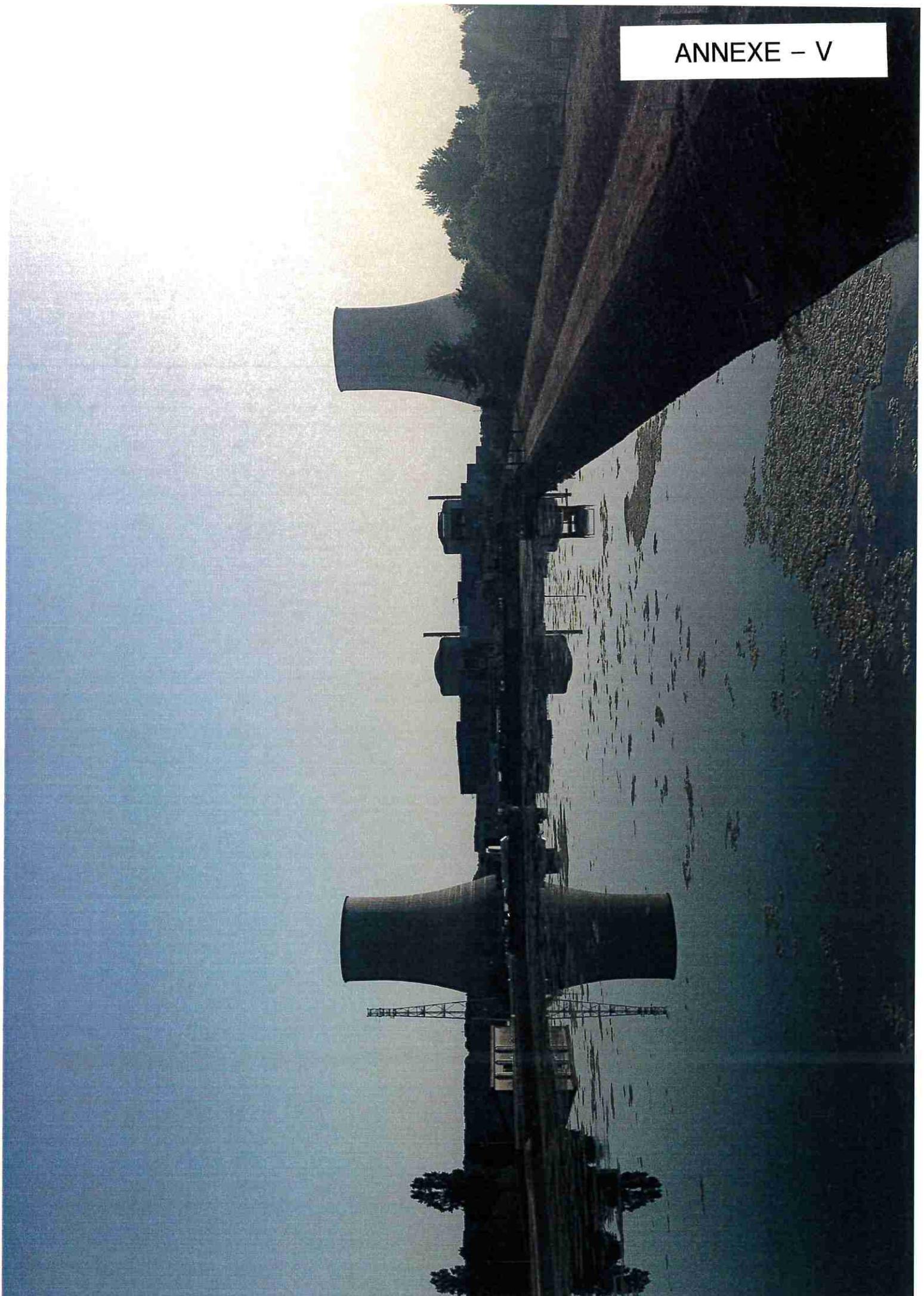




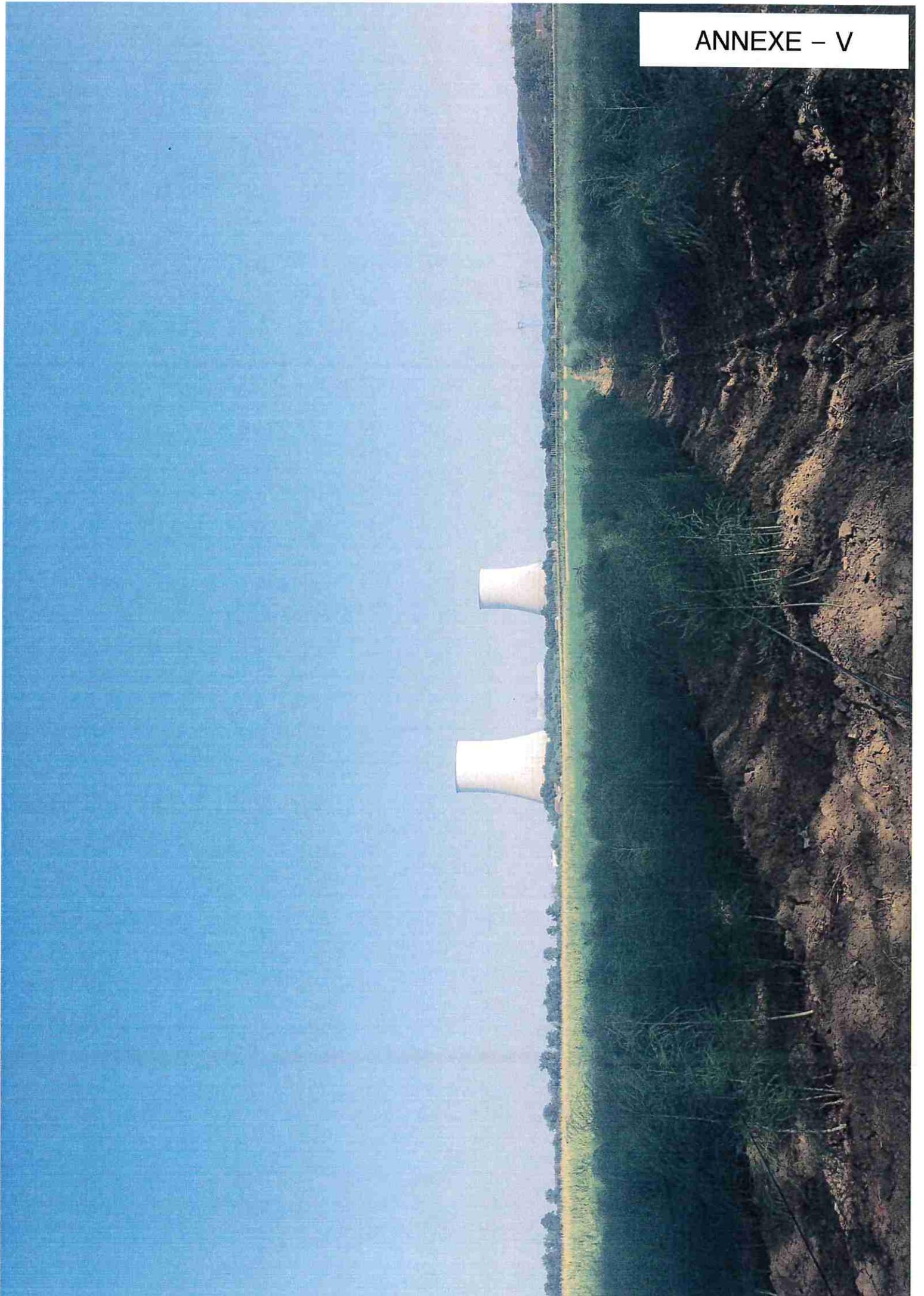














Mardi 23 juillet 2019

# Le nucléaire sensible au débit et à la température des fleuves

MARC CHERKI

AVEC LA DEUXIÈME canicule qui s'abat sur la France en un mois, la production électrique du parc de 58 réacteurs nucléaires en activité va ralentir. Déjà, « en raison d'un débit plus limité du Rhône, le réacteur numéro 4 du Tricastin pourrait réduire sa production le 29 juillet. Une baisse a déjà eu lieu pendant le week-end dernier », assure Olivier Dubois, adjoint au directeur de l'expertise de sûreté à l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). L'électricien ne confirme pas cet arrêt, mais précise que « les réacteurs sont les plus sensibles à la canicule sont arrêtés en priorité ». Etienne Duthell, directeur du parc nucléaire d'EDF, ajoute qu'« en raison des contraintes réglementaires sur le débit et la température du Rhône, il y a eu des baisses de puissance sur un réacteur du site du Bugey et sur deux réacteurs de la centrale de Saint-Alban ».

Car il faut refroidir les installations pour dissiper l'énergie thermique qui n'est pas transformée en électricité dans les réacteurs nucléaires. Situés en bord de mer, les centrales de Gravelines, Penly, Paluel, Flamanville et du Blayais n'ont pas de problème pour l'approvisionnement et les rejets en eau. Elles sont moins perturbées par la canicule. L'eau ne manque pas : elle est récupérée dans la Manche ou l'océan Atlantique et sa température n'est pas trop élevée, même quand il fait très chaud...

Le long des fleuves et des rivières, c'est une autre affaire. Pour limiter la consommation d'eau et ne pas trop perturber les écosystèmes en aval, 30 réacteurs disposent d'un circuit de refroidissement fermé. C'est-à-dire que l'eau est réutilisée, à l'aide de produits chimi-

ques (aéroréfrigérants), même si une petite partie est perdue dans l'air par évaporation par de grandes cheminées blanches qui servent également à condenser la vapeur. La consommation d'eau de ces réacteurs est environ 20 fois moindre, à puissance électrique comparable, que pour un réacteur qui utilise un système de refroidissement dit « ouvert ». Dans ce dernier cas, l'eau est alors prélevée en plus grande quantité et rejetée, en aval, dans le fleuve ou la rivière.

## « Un stade dit de préalerte »

La quantité d'eau disponible et la température des fleuves sont donc anticipés et observées précisément pour prévoir la production électrique. Deux réacteurs de forte puissance (1 450 MW), situés en Ardennes, sur le site de Chooz, qui disposent pourtant d'un circuit fermé pourraient peut-être réduire leur production dans les prochains jours. « Ils sont passés au stade dit de préalerte. Car la température de la Meuse est proche de 24 °C en amont », assure l'expert de l'IRSN. EDF précise que cette centrale pourrait être concernée, « à cause du faible débit de la Meuse. Mais c'était déjà le cas à l'automne dernier ».

Par ailleurs, « en raison de la température de la Garonne, les réacteurs de Golfech 1 et 2 pourraient être arrêtés », ajoute le directeur du parc nucléaire d'EDF. Et de préciser que les épisodes de grande canicule ont un effet minime sur la production électrique. Ces « arrêts de tranches représentent, sur dix ans, 0,3 % de la production d'électricité, soit quelques jours d'arrêt de production de centrales par an », ajoute le responsable d'EDF. Toutefois, un réacteur à l'arrêt pendant une journée (de la taille de celui de Chooz) représente 1 million d'euros

de chiffre d'affaires en moins pour l'électricien. Et RTE, le gestionnaire du réseau à haute tension, attend une pointe de consommation, jeudi 25 juillet à 13 heures, mais assure que la production sera suffisante. Cette demande d'électricité liée au pic de température attendue ce jour-là restera néanmoins inférieure à la demande du 27 juin.

Pour les cours d'eau, « des limites de température à l'aval des centrales sont

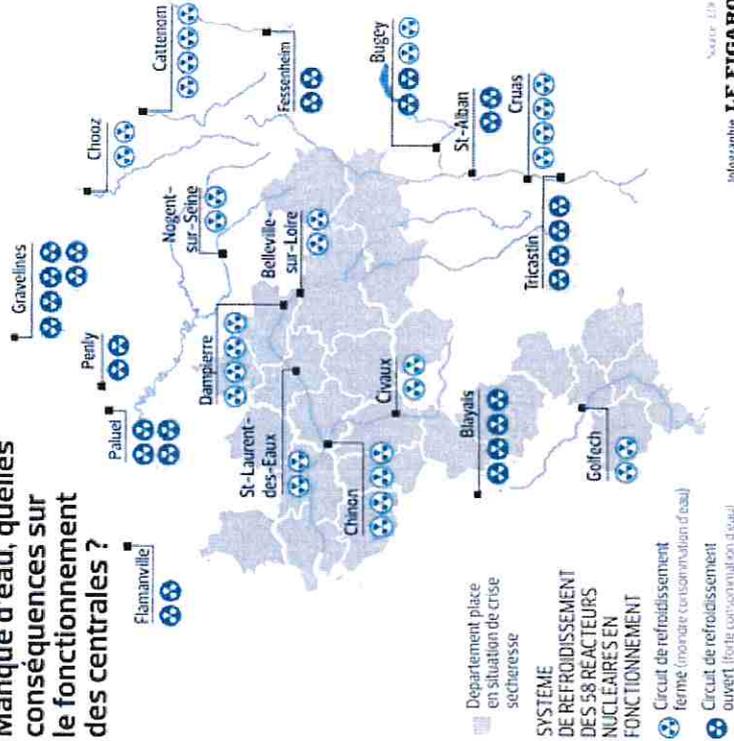
fixées par la réglementation pour préserver la faune et la flore aquatiques. En août 2018, compte tenu des températures élevées du Rhône et du grand canal d'Alsace, EDF avait dû moduler ou interrompre la production des réacteurs n° 3 du Bugey, n° 1 et 2 de Saint-Alban et n° 2 de Fessenheim », précise l'IRSN.

Par ailleurs, la première canicule de cet été, en juin, n'a pas eu d'impact sur la production des centrales. ■

Des limites de température à l'aval des centrales sont fixées par la réglementation pour préserver la faune et la flore aquatiques

IRSN

## Manque d'eau, quelles conséquences sur le fonctionnement des centrales ?



Source : EDF  
Infographie : LE FIGARO

CANICULE

## Ça chauffe aussi dans les centrales

La sécheresse pèse sur le secteur nucléaire, vulnérable à l'augmentation des températures et à la baisse du débit des cours d'eau. Une situation qui pourrait devenir critique.

**H**ier, en raison de la canicule, EDF a décidé d'arrêter les deux réacteurs nucléaires de la centrale de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne, et cela au moins jusqu'au 30 juillet. Un arrêt qui pourrait être d'ailleurs prolongé et même étendu à d'autres réacteurs, notamment le long du Rhône (il y en a 14 le long du fleuve), si les températures élevées persistent. Samedi dernier, déjà, une baisse de la puissance des deux réacteurs à Saint-Alban et d'un à Bugey avait été nécessaire. L'objectif de ces mesures ? Limiter la hausse de la température de l'eau, utilisée pour refroidir la vapeur du circuit qui alimente les turbines, avant qu'elle ne soit rejetée dans le fleuve, afin de ne pas perturber la faune et la flore. La pratique n'est pas nouvelle. En août 2018, les pics de chaleur avaient déjà contraint l'exploitant à moduler, voire à interrompre la production des réacteurs de trois centrales pour cause de surchauffe du Rhône et du grand canal d'Alsace. Ce qui n'avait pas perturbé l'exploitation, ni « mis en cause la sûreté des réacteurs », rappelle l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN). Bien que la consommation d'électricité risque d'être en forte hausse dans les jours à venir, à cause de la canicule, le gestionnaire du réseau à haute tension assure que la production sera suffisante et qu'il « n'y a pas d'inquiétude à ce jour ».

### Des installations qui contribuent au réchauffement des fleuves

Cependant, la question de l'eau, outre les contraintes de production, suppose aussi des contraintes de sûreté, quand les fleuves et rivières atteignent un niveau et un débit trop faibles, renforcés par les canicules à répétition et les épisodes de sécheresse. Sachant que la moitié des

prélèvements d'eau en France sont destinés au refroidissement des centrales EDF...

Quid de l'avenir, dans un contexte où on risque d'être confronté à des températures de plus en plus extrêmes et où les fleuves français pourraient perdre près de 40 % de leur débit, et le volume d'eau disponible dans les nappes phréatiques chuter de 30 % à 10 %, selon les données du ministère de l'Écologie ! Si le niveau d'un fleuve est trop bas, la centrale ne pourra plus prélever suffisamment d'eau et risque d'assécher le cours. Et si l'eau pompée est à une température trop élevée, elle ne pourra plus refroidir correctement les

réacteurs. Sans parler des menaces qui pèsent sur la biodiversité, pointées par les associations écologistes qui accusent les centrales nucléaires de contribuer au réchauffement des fleuves. « Ces rejets thermiques agissent comme une barrière qui réduit considérablement

les chances de survie des poissons grands migrateurs, comme les saumons et truites de mer », affirme ainsi le réseau Sortir du nucléaire.

Pour l'ONG France Nature Environnement (FNE), « il va falloir penser à la fois transition énergétique et gestion durable de l'eau. Il faut fermer en priorité les centrales les plus difficiles à refroidir. Les problèmes auxquels devraient faire face les centrales à l'avenir sont de pomper une eau à une température trop élevée et qui ne serait plus efficace dans son rôle de refroidissement ». Qui plus est, certains équipements semblent vulnérables en cas de fortes températures, notamment ceux équipés de diesels de secours en cas de défaillance du réseau électrique. L'IRSN a pointé ce risque, estimant que « la démonstration de la capacité des installations à faire face à des situations de grande chaleur n'est pas pleinement apportée par EDF ».

Si les centrales nucléaires ne sont pas émettrices directement de CO<sub>2</sub>, ce qui explique que ces infrastructures soient

« ON A DES NIVEAUX PLUS BAS QUE LA NORMALE VERS LE BASSIN DU RHÔNE ET LA FRANCHE-COMTÉ QUI NE CESSENT DE S'AGGRAVER. »  
TÉRÔME LECOQ,  
MÉTÉOROLOGUE  
À MÉTÉO  
FRANCE

présentées par certains comme un atout dans la lutte contre le changement climatique, elles pourraient donc bien être victimes du climat. L'an dernier, l'ancien président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) considérait que les sites de 8 centrales (la France en compte 19)

étaient «*plus sensibles*». En rendant plus vulnérables les centrales, notamment situées en bord de fleuve, la multiplication des vagues de chaleur extrême pose donc la question même du devenir de ces équipements. •

MARIE-LAURE DIAZ

# EDF doit mettre à l'arrêt au moins deux réacteurs

La canicule risque de conduire à des baisses de production, voire à d'autres arrêts

La canicule qui s'abat sur la France n'est pas la plus grave que le pays ait connue, mais elle a déjà un impact sur la production d'électricité des centrales nucléaires. Mardi 23 juillet, EDF va mettre à l'arrêt, au moins jusqu'au mardi 30 juillet, les deux réacteurs de la centrale de Golfech (Tarn-et-Garonne). Samedi, le groupe avait déjà dû baisser de manière significative la puissance des deux réacteurs de Saint-Alban (Isère) et de l'un des réacteurs de la centrale du Bugey (Ain).

Si la canicule se poursuit, d'autres réacteurs, notamment le long du Rhône – qui compte 14 réacteurs sur son bord –, pourraient être arrêtés pour un ou plusieurs jours.

EDF est contrainte par la réglementation environnementale d'arrêter ou de diminuer la production de certains sites pour respecter les limites de température de l'eau. Dans le fonctionnement d'une centrale en bord de fleuve, l'eau de celui-ci est utilisée pour refroidir la vapeur du circuit se-

condaire qui alimente les turbines, avant d'être rejetée.

Mais cette eau ne doit pas dépasser une certaine température afin de ne pas modifier l'équilibre environnemental du fleuve. Chaque centrale dispose de limites particulières, liées aux spécificités géographiques, techniques ou environnementales. « *On surveille de très près la température du Rhône, qui varie notamment en fonction de ce qui se passe sur le lac Léman* », explique au Monde Etienne Dutheil, directeur du parc nucléaire d'EDF.

Les rejets sont critiqués par les associations écologistes. « *Ils agissent comme une barrière qui réduit considérablement les chances de survie des poissons grands migrateurs, comme les saumons et truites des mers* », affirme le Réseau Sortir du nucléaire.

Ces arrêts n'ont qu'un impact mineur sur la production d'électricité, alors que la France peut produire en été largement plus que sa consommation. ■

NABIL WAKIM

**golfech**

# L'eau de la Garonne chauffe, la centrale se met à l'arrêt

▲ **l'essentiel**

La montée en température de l'eau de la Garonne va avoir des conséquences sur la production de la centrale nucléaire de Golfech. Le site a en effet arrêté son activité, pour éviter une surchauffe de l'eau du fleuve, qui sert au refroidissement des turbines de la centrale.

**C**anicule par-ci, canicule par-là... Vous n'avez pas pu passer à côté de la deuxième vague de chaleur qui touche la France, après celle de la fin du mois de juin. Sauf évidemment si vous avez erré dans une grotte du fin fond de la Lozère ou du Lot. Pourtant, ce deuxième épisode de températures quasiment records (*voir encadré*) a de réels impacts sur notre vie quotidienne. En période de fortes chaleurs, la consommation électrique atteint des sommets. Sauf que dans le même temps, les centrales nucléaires sont frappées d'arrêt provisoire. C'est notamment le cas pour les deux unités de production de Golfech.

En cause pour l'installation tarn-et-garonnaise : la température trop élevée de l'eau de la Garonne. Celle-ci permet en effet lors du fonctionnement normal de la centrale de refroidir la vapeur du circuit qui alimente les turbines. L'eau est ensuite rejetée dans le fleuve. Or, pour pouvoir utiliser cette eau, sa température ne doit pas dépasser 28 °C en aval de la centrale. C'est la limite qui a été fixée par un arrêté du 18 septembre 2006. Or hier, le thermomètre flirtait avec cette valeur. «Elle est pour le moment à 27,5 °C, faisaient savoir les services de la centrale golfechoise en milieu de journée. Nous surveillons de manière quotidienne la variation de la température en amont du fleuve pour pouvoir respecter notre arrêté de rejet. Selon les prévisions, nous devrions mettre à l'arrêt nos deux réacteurs dans la nuit de mardi [hier] à mer-

credi [aujourd'hui].» Un arrêt effectif en hier fin d'après-midi.

### Un arrêt, jusqu'à quand ?

Mais alors, jusqu'à quand les unités de production vont être à l'arrêt ? C'est toute la question, d'autant plus que la chaleur s'installe au moins jusqu'à vendredi au-dessus de nos têtes. «Selon les prévisions, la température devrait même dépasser les 29 degrés dans les prochains jours dans les eaux», reprend la communication de la centrale. Cependant, un cas de force majeure peut entraîner un redémarrage des circuits de production. «La seule condition pour reprendre la production serait de ne pas satisfaire les besoins en électricité de la population. Si RTE (Réseau de transport d'électricité, le gestionnaire du réseau français) a besoin de notre production, nous pouvons bénéficier d'une dérogation pour nous remettre en route, même si l'eau du fleuve dépasse les 28 °C.» La production pourrait reprendre à la fin du mois.

**F.D.**

## CANICULE : DES RECORDS

En milieu d'après-midi hier, le mercure a battu des records pour un mois de juillet sur trois communes du département. À Caylus d'abord, le record de température pour un mois de juillet (depuis 2002) a été battu de près d'un degré Celsius : 39,6 °C hier contre 38,7 en 2015. À Montauban, où les données sont compilées depuis 1885, il a fait au plus chaud 40,1 °C, soit 0,1 °C de plus que le précédent record de 2015. Même augmentation à Lauzerte, avec 38,9 °C hier contre 38,8 °C. À Castelsarrasin en revanche, la température n'a fait «qu'égaliser» le précédent record pour un mois de juillet, en 2015, avec 40,2 °C. La valeur la plus élevée du département tout de même, pour une ville analysée depuis 1990. Un seul record absolu est à observer du côté de la Lomagne : celle de la température minimale la plus élevée. À Sérignac, au lever du jour, il a été relevé 23,9 °C, plus que toute autre matinée depuis le début des relevés.



Golfech, le 17 juillet 2019

CLI n°40/2019

Objet : La Garonne sous surveillance, un soutien d'étiage précoce

Monsieur le Directeur,

Depuis le début du mois de juin, le nombre de départements concernés par la sécheresse a pour ainsi dire doublé. Le manque de pluie et la récente canicule sont à l'origine de cette situation.

Le Département de Tarn-et-Garonne est déclaré en « crise », le SMEAG annonce un soutien d'étiage précoce de la Garonne, météo France prévoit de fortes chaleurs semaine 30. Par mail du 8 juillet dernier vos services informaient la CLI du passage en vigilance renforcée de la centrale nucléaire.

Cependant, compte tenu des conditions climatiques actuelles et futures, la CLI souhaiterait connaître **le détail** des mesures prises et envisagées dans les prochains jours par le CNPE de Golfech afin de préserver l'environnement, la sûreté des installations et de maintenir la production de la centrale nucléaire.

Dans un souci de mener à bien les missions de la Commission Locale d'Information, je vous remercie de bien vouloir diligenter ma requête afin d'en informer les membres de la commission dans les meilleurs délais possibles.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



Mathieu ALBUGUES

Monsieur Nicolas BROUZENG  
Directeur du CNPE  
82400 GOLFECH

Copie à l'ASN Bordeaux

**Extrait mail ASN division de Bordeaux**

Le 18 juillet 2019 Madame **Hermine DURAND**, Cheffe de la division de Bordeaux l'ASN, répondait au courrier de la CLI du 17 juillet 2019.

En cette période de canicule, les actions de l'ASN auprès de la centrale nucléaire de Golfech sont les suivantes :

- Suivi des paramètres principaux (température, débit) de la Garonne, à la maille journalière ou hebdomadaire en fonction des tendances annoncées ;
- Demande au site d'une transmission des relevés quotidiens d'un grand nombre de paramètres relatifs à l'environnement extérieur du site (ex : T de l'air) et à la surveillance de la température des locaux (ex : diesels, pompes ASG, PTR, RCV, batteries, locaux électriques...) ;
- Contrôle du respect de [l'arrêté rejets de Golfech](#), notamment son article 22.

Par ailleurs, une note d'information du public est en cours de rédaction par nos services centraux. Je ne manquerai pas de vous la transmettre dès sa publication.

D'ici là, je vous invite à consulter si ce n'est pas déjà fait la note d'information de l'IRSN : [https://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Actualites/Pages/20190627\\_Effets-de-la-canicule-sur-la-production-et-la-surete-des-centrales-nucleaires.aspx#.XTCRonrKxfk](https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20190627_Effets-de-la-canicule-sur-la-production-et-la-surete-des-centrales-nucleaires.aspx#.XTCRonrKxfk)

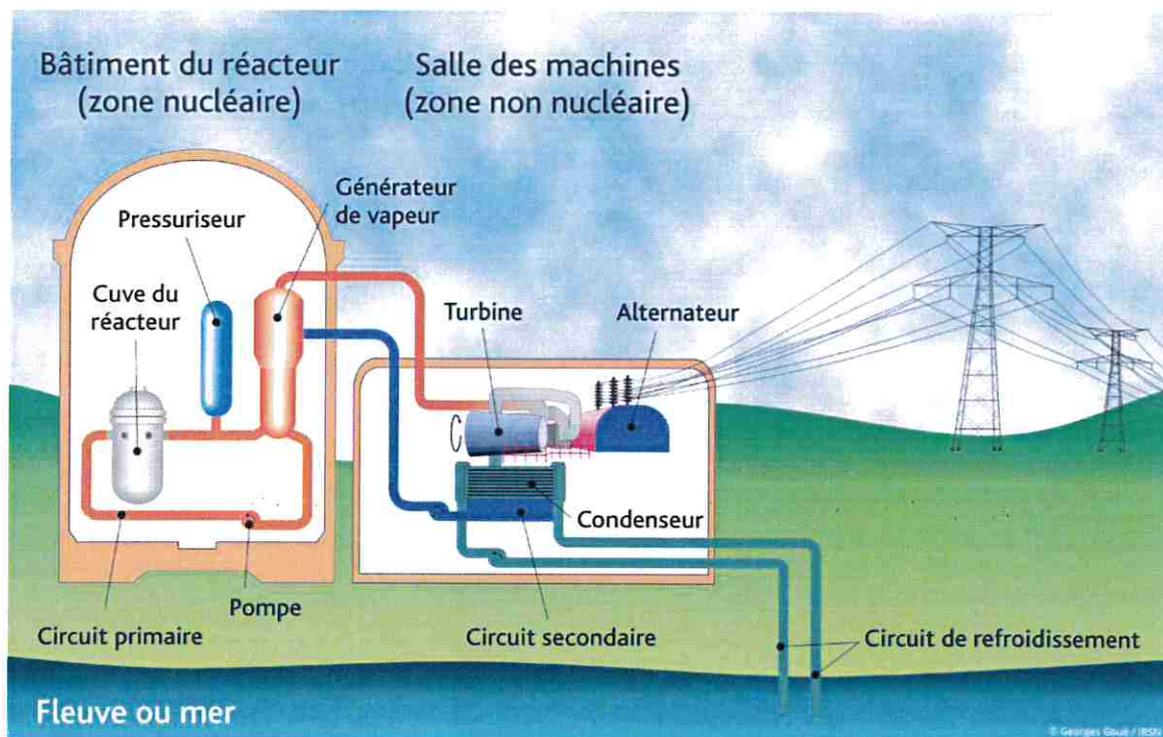
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire

*Note d'information*

## Effets de la canicule sur la production et la sûreté des centrales nucléaires

La canicule peut avoir des conséquences sur la production d'électricité pour des raisons de protection environnementale mais, potentiellement aussi, sur la sûreté des centrales nucléaires.

Schéma de principe du refroidissement d'une centrale nucléaire sans aéroréfrigérant



Les réacteurs nucléaires (voir schéma ci-dessus) et les piscines d'entreposage du combustible usé doivent être refroidis en permanence. Pour cela, les centrales nucléaires prélèvent de l'eau dans une « source froide » (un cours d'eau, un estuaire ou la mer, selon la situation géographique des centrales), et la rejettent plus chaude, soit en totalité et de manière directe pour les centrales fonctionnant en circuit dit "ouvert" (cf. schéma), soit très partiellement et après refroidissement par passage dans des aéroréfrigérants permettant l'évacuation des calories dans l'atmosphère.

Dans le cas d'une centrale nucléaire utilisant une source froide en circuit ouvert sur un cours d'eau, l'échauffement du cours d'eau dû à ces rejets dépend notamment de la puissance produite par la centrale et du débit du cours d'eau. Il est généralement de quelques degrés<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La présence de tours aéroréfrigérantes permet de limiter considérablement cet échauffement.

Pour les cours d'eau, des limites de température de l'eau à l'aval des centrales<sup>2</sup> sont fixées par la réglementation pour préserver la faune et la flore aquatiques, contraignant les centrales nucléaires à adapter leur fonctionnement aux conditions climatiques, notamment en période de canicule. Par exemple, en août 2018, compte tenu des températures élevées du Rhône et du Grand Canal d'Alsace, EDF a dû moduler ou interrompre provisoirement la production d'électricité des réacteurs<sup>3</sup> n°3 du Bugey, n°1 et n°2 de Saint-Alban, et n°2 de Fessenheim.

Par ailleurs, une canicule prolongée associée à une sécheresse peut conduire à une période d'étiage<sup>4</sup> (les cours d'eau sont alors à un niveau minimal et leur débit est plus faible), ce qui entraîne des contraintes d'exploitation (limitation des rejets d'effluents) et de sûreté, l'eau de la source froide étant utilisée pour le refroidissement des systèmes importants pour la sûreté. En cas de canicule ou de sécheresse, EDF vérifie que la température et le niveau de l'eau restent compatibles avec le bon fonctionnement des systèmes de sûreté. En 2018, malgré les températures élevées atteintes dans certains cours d'eau, il n'y a pas eu de phénomène d'étiage perturbant l'exploitation ou mettant en cause la sûreté des réacteurs.

De manière générale, les systèmes de sûreté des centrales nucléaires sont dimensionnés en considérant certaines températures maximales de l'eau de la source froide et de l'air. Des températures élevées peuvent avoir des conséquences sur le fonctionnement des ventilations, des matériels de sûreté, et sur les capacités de refroidissement des systèmes de sûreté assurant l'évacuation de la puissance du réacteur. Les températures retenues à la conception des réacteurs pour le dimensionnement des circuits de ventilation et de conditionnement thermique des locaux qui abritent des matériels importants pour la sûreté ont été dépassées en 2003 et 2006. Afin de renforcer la robustesse des installations à des températures plus élevées, des améliorations ont été apportées par EDF, notamment à la suite de la canicule de 2003 ou dans le cadre des réexamens périodiques de sûreté. Des équipements ont été remplacés par de nouveaux matériels ayant une meilleure tenue à des températures élevées. Les performances des échangeurs thermiques refroidissant l'eau des systèmes de sûreté à l'aide de l'eau de la source froide ont été augmentées, des climatiseurs autonomes ont été installés, des batteries froides ont été ajoutées sur certains systèmes de ventilation...

En particulier, les groupes électrogènes (ou « diesels ») de secours sont des matériels essentiels à la sûreté des réacteurs dans différentes situations accidentelles. De fortes températures extérieures peuvent perturber leur fonctionnement. En effet, l'air extérieur sert à la fois de source d'air comburant au moteur et de source froide pour l'eau de circuits de refroidissement des diesels. L'exploitant pourrait ainsi, en cas d'utilisation d'un diesel en période de canicule, être contraint à réduire la puissance du moteur, au risque que le diesel de secours ne soit alors plus en mesure de fournir la puissance électrique nécessaire aux systèmes permettant le repli et le maintien en état sûr du réacteur en cas d'accident. À la suite des analyses de l'IRSN<sup>5</sup>, des essais sont prévus par EDF en période de canicule pour certains diesels de secours. Ces essais rendront temporairement indisponible le diesel faisant l'objet de l'essai, ce qui conduit l'exploitant à déroger temporairement aux spécifications techniques d'exploitation des réacteurs, dans des conditions toutefois très encadrées que l'IRSN a estimé acceptables dans un avis récemment transmis à l'ASN.

<sup>2</sup> Par exemple, 26 °C en été à l'aval de la centrale du Bugey sur le Rhône, 28 °C pour celle de Saint-Alban sur le Rhône et 28 °C pour celle de Fessenheim sur le Grand Canal d'Alsace. Les valeurs sont consultables dans les arrêtés fixant les limites de rejets dans l'environnement.

<sup>3</sup> Ces réacteurs ont une source froide en circuit ouvert (sans tour aéroréfrigérante).

<sup>4</sup> Abaissement exceptionnel du débit d'un cours d'eau.

<sup>5</sup> Voir notamment [l'avis IRSN 2019-00096](#) du 6 mai 2019.

En complément de ces dispositions techniques, des règles particulières de conduite des réacteurs sont prévues par EDF en cas de « grands chauds » sur tous les sites pour prévenir, détecter et maîtriser les conséquences de températures élevées de l'air et de l'eau sur le fonctionnement des installations. Ces règles de conduite prévoient la mise en place graduelle de mesures préventives en fonction du risque avéré ou anticipé d'une situation de « grands chauds ».

Elles sont graduées en phases adaptées à la situation :

- phase de veille : mise en configuration préventive des matériels utilisés pour la protection des installations contre les températures élevées et surveillance des prévisions météorologiques ;
- phase de vigilance : surveillance renforcée des températures dans les locaux sensibles ;
- phase de pré-alerte : mise en place de parades (climatiseurs mobiles, actions particulières consistant à arrêter certains systèmes non essentiels à la sûreté du réacteur...) ;
- phase d'alerte : si la température en sortie des échangeurs thermiques entre l'eau de la source froide et l'eau du circuit de refroidissement des systèmes de sûreté est trop élevée, le réacteur est arrêté.

Enfin, dans le cadre du réexamen périodique associé aux quatrièmes visites décennales des réacteurs de 900 MWe, qui ont débuté avec l'arrêt du réacteur n°1 de Tricastin le 1<sup>er</sup> juin 2019, EDF a réévalué les températures extérieures à considérer pour chaque site jusqu'au prochain réexamen de sûreté et a mis à jour les études de sûreté visant à montrer la robustesse des installations. Ces températures prennent en compte l'impact du changement climatique. A l'issue de son analyse<sup>6</sup>, l'IRSN a estimé qu'EDF devait revoir en partie sa méthode d'évaluation des températures extérieures à considérer et évaluer, voire améliorer si besoin, la capacité des installations à faire face à certaines situations accidentelles d'occurrence rare résultant de défaillances multiples.

---

<sup>6</sup> Voir l'[avis IRSN 2019-00019](#) du 6 février 2019.



## Note de l'ASN

### Dispositions relatives aux centrales nucléaires en situation de grand chaud ou de débit faible des cours d'eau

Le fonctionnement d'une centrale nucléaire de production d'électricité requiert une quantité importante d'eau pour assurer le refroidissement des installations. Cette eau est prélevée dans le milieu naturel (eaux de surface ou milieu marin pour les sites côtiers) puis restituée en très grande partie au milieu, soit de manière directe pour les centrales fonctionnant en circuit dit « ouvert », soit après refroidissement par un passage dans des tours aéroréfrigérantes. Dans tous les cas, une élévation de la température entre l'amont et l'aval du rejet est observée, qui va de quelques dixièmes de degrés pour des circuits fermés à plusieurs degrés pour des circuits ouverts.

Des ouvrages hydrauliques implantés en amont des prises d'eau des centrales permettent de réguler le flux d'eau prélevé pour le refroidissement et d'assurer la disponibilité d'une quantité suffisante d'eau de refroidissement y compris en situation de basses eaux.

Les prélèvements d'eau et les rejets des centrales nucléaires de production d'électricité sont encadrés par des textes de réglementation générale<sup>1</sup> applicables à toutes les installations nucléaires de base, complétés par des décisions prises par l'ASN précisant, pour chaque site en fonction des caractéristiques locales, les limites de rejets applicables et les modalités selon lesquelles les prélèvements d'eau et les rejets peuvent être effectués.

Pour ce qui concerne les rejets des eaux de refroidissement (rejets thermiques), les limites portent systématiquement sur l'échauffement produit par la centrale nucléaire, généralement également sur la température « après mélange » (en aval des sites en bord de rivière ou à une certaine distance du point de rejet pour les sites en bord de mer). L'objectif des limitations fixées vise à limiter au maximum l'impact sur l'environnement.

Pendant les épisodes caniculaires des étés 2003 et 2006, conjugués à des périodes d'étiage des fleuves, la température de certains cours d'eau s'était élevée de plus de 5° C au-dessus des moyennes historiques. Un assouplissement temporaire des limites de température après mélange avait été autorisé pour assurer l'alimentation en électricité du pays.

Les conditions climatiques extrêmes sont prises en compte à la conception des centrale et réexaminées périodiquement. Cela concerne les fonctions de sûreté et de sauvegarde des réacteurs, qui ont été significativement renforcées à la suite de l'accident de Fukushima, mais aussi le fonctionnement normal des centrales, du point de vue de leur impact sur le milieu environnant. En particulier, pour les sites situés le long de cours d'eau dont le débit et la température peuvent être sensibles aux conditions caniculaires, des valeurs limites spécifiques applicables aux rejets thermiques en situation climatique exceptionnelle, justifiées par l'étude d'impact, sont ainsi fixées.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base et décision n°2013-DC-0360 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 juillet 2013 modifiée relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base

Ces limites concernent l'élévation de température du cours d'eau du fait du fonctionnement de la centrale.

Ces dispositions ne sont applicables que si la sécurité du réseau électrique est en jeu<sup>2</sup> et sont assorties d'une surveillance renforcée de l'environnement, d'une limitation de l'échauffement et de modalités d'information du public et des pouvoirs public.

Dans le cas où la situation météorologique entraîne un réchauffement des fleuves encore plus marqué que prévu, et, que le gouvernement, sur avis de RTE<sup>[1]</sup>, requiert, pour nécessité publique<sup>[2]</sup>, le fonctionnement de certaines centrales, ces valeurs limites peuvent être adaptées.

Ces adaptations peuvent être prévues dans les décisions réglementant les rejets et prises d'eau des centrales ; elles peuvent aussi être décidées à titre temporaire et exceptionnel en application du II de l'article R. 593-40 du code de l'environnement qui permet l'adoption, en urgence, par l'ASN, de décisions temporaires exceptionnelles encadrant les rejets thermiques des centrales concernées.

Depuis le renouvellement des prescriptions réglementant les rejets des centrales nucléaires faisant suite aux canicules de 2003 et 2006, le recours à des décisions temporaires exceptionnelles n'a pas été nécessaire.

Par ailleurs, le débit du cours d'eau impacte également la dispersion des effluents liquides issus des centrales nucléaires. Afin de limiter l'impact de ceux-ci sur l'environnement, les décisions prises par l'ASN encadrant les rejets de chaque site fixent également les plages de débit du cours d'eau récepteur dans lesquelles les rejets d'effluents peuvent être effectués. En dehors de ces plages, l'exploitant de certaines centrales peut sous certaines conditions solliciter auprès de l'ASN un accord préalable particulier avant d'effectuer des opérations de rejet d'effluent. En deçà d'un certain débit du cours d'eau (situation d'étiage), les opérations de rejet d'effluents sont interdites. Pour les quatre centrales implantées sur la Loire, en deçà d'un certain débit du fleuve, les exploitants des différentes installations doivent en outre se coordonner entre eux avant de procéder à des rejets, afin de limiter l'impact sur l'environnement.

---

<sup>2</sup> Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) peut requérir le fonctionnement de la centrale nucléaire pour éviter la surcharge des infrastructures de transport d'électricité, ou pour assurer l'équilibre entre la consommation et la production d'électricité.

<sup>[1]</sup> Réseau du transport d'électricité

<sup>[2]</sup> A défaut, l'arrêt de certains réacteurs fragiliserait la sécurité du réseau électrique et pourrait obliger à la coupure de l'alimentation de certaines zones.



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

24 avenue du Midi

82400 GOLFECH

Nos références : PHL/VVR/19-010

Interlocuteur : Romain PHILIPPEAU

☎ 05 63 29 34 18

OBJET : Réponse courrier CLI n°40/2019

Golfech, le

22 JUL. 2019

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-après des informations en réponse à votre courrier en date du 17 juillet 2019.

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre, la centrale nucléaire EDF de Golfech applique une procédure interne dite « Grands Chauds » pour garantir la sûreté des installations, préserver l'environnement et respecter la réglementation en vigueur. Cette procédure prévoit 3 phases selon la température de l'air ainsi que la température et le débit de la Garonne.

A ce jour, la température de la Garonne en amont de la prise d'eau du site est supérieure à 27 °C. L'augmentation de la température de l'eau rejetée en aval de la centrale est actuellement de l'ordre d'environ 0,2°C. La phase de pré-alerte est donc activée.

L'arrêté du 18 septembre 2006 impose notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval de la centrale ne dépasse pas 28°C. En accord avec le gestionnaire du réseau qui veille à la préservation de l'équilibre entre la production et les besoins en électricité en France, la centrale pourrait, dans les jours à venir, être amenée à moduler la puissance de ses unités de production ou les mettre à l'arrêt afin de limiter l'échauffement de l'eau de la Garonne conformément à la réglementation.

Par ailleurs des dispositions particulières sont également prises pour garantir la santé et la sécurité du personnel (adaptation des horaires de travail, bungalows « fraîcheur » en salle des machines, ...)

J'espère que ces éléments auront répondu à votre demande et reste à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Le Chef de Mission ~~Prévention~~ des Risques**

### **Extrait mail CNPE de Golfech en date du 23 juillet 2019 (10h24)**

Conformément à l'arrêté du 18 septembre 2006 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Golfech et à son article 36.

Nous vous prévenons que les conditions climatiques prévues le 23 juillet risquent de conduire au dépassement de la température de 28°C en aval des rejets après mélange.

Ainsi, en accord avec le gestionnaire du réseau (RTE) qui veille à la préservation de l'équilibre entre la production et les besoins en électricité en France, le CNPE de Golfech procédera à la mise à l'arrêt momentanée de ses deux unités de production au cours de la journée du 23 juillet. La durée de l'arrêt dépendra des conditions climatiques des prochains jours ou des besoins du réseau électrique.

Conformément à l'article 22-III, nous vous informerons du passage en situation climatique exceptionnelle vu aujourd'hui selon les prévisions à la date du 23 juillet 2019.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

### **Extrait mail CNPE de Golfech en date du 23 juillet 2019 (18h01)**

Conformément à l'arrêté du 18 septembre 2006 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Golfech et à son article 36 ; en accord avec le gestionnaire du réseau (RTE) qui veille à la préservation de l'équilibre entre la production et les besoins en électricité en France, le CNPE de Golfech a procédé à la mise à l'arrêt momentanée de ses deux unités de production ce mardi 23 juillet avant l'atteinte de la température de 28°C en aval des rejets après mélange. La durée de l'arrêt dépendra des conditions climatiques des prochains jours ou des besoins du réseau électrique.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Extrait mail ASN division de Bordeaux du 23 juillet 2019 (18h28)**

Je vous prie de trouver ci-dessous la note d'information publiée aujourd'hui par l'ASN sur le fonctionnement des centrales pendant la canicule :

<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Fonctionnement-des-reacteurs-nucleaires-en-periode-de-canicule>

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.



# Fonctionnement des réacteurs nucléaires en période de canicule

Publié le 23/07/2019 à 16:35

Note d'information

Le fonctionnement des réacteurs nucléaires pendant les périodes de canicule est pris en compte dans leur démonstration de sûreté. Les températures considérées sont régulièrement réévaluées, notamment à l'occasion des réexamens périodiques, pour prendre en compte les évolutions climatiques.

Une période de canicule a trois principales conséquences sur le fonctionnement des réacteurs nucléaires.

## ***Fonctionnement des systèmes de sûreté en période de canicule***

En cas d'épisode caniculaire, des équipements de ventilation et de climatisation sont nécessaires pour garantir le fonctionnement des systèmes de sûreté des réacteurs nucléaires.

Depuis les canicules de 2003 et 2006, EDF a renforcé les capacités de ventilation et

de climatisation des locaux dans lesquels sont situés les systèmes de sûreté. Ces dispositifs requis en cas de canicule font l'objet d'actions préventives d'entretien, de contrôle et de maintenance. Les règles générales d'exploitation des réacteurs prévoient les conduites à tenir en cas de défaillance de ces équipements. Ces conduites requièrent, en cas de besoin, la mise en œuvre de mesures spécifiques, voire l'arrêt du réacteur.

En complément, EDF déploie entre avril et octobre de chaque année des règles particulières de conduite qui adaptent le niveau de mobilisation des organisations internes en fonction des prévisions météorologiques.

## ***Refroidissement du réacteur et gestion des effluents en cas de sécheresse et d'étiage***

Les réacteurs nucléaires doivent être refroidis en permanence pour assurer leur sûreté. A cette fin, de l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans la mer.

Une période de sécheresse peut conduire à une baisse du niveau du cours d'eau et de son débit. L'exploitant doit s'assurer en permanence que ceux-ci restent suffisants pour refroidir les systèmes de sûreté. Ces paramètres sont spécifiques à chaque réacteur nucléaire.

Le débit du cours d'eau affecte également la dispersion des effluents liquides issus des réacteurs nucléaires. L'ASN a fixé, pour chaque centrale, une valeur minimale du débit du cours d'eau pour laquelle les rejets d'effluents peuvent être réalisés. En deçà de ce débit (situation d'étiage), les opérations de rejet d'effluents sont interdites et l'exploitant doit entreposer ses effluents.

## ***Maîtrise des rejets thermiques***

L'eau prélevée dans les cours d'eau ou dans la mer pour refroidir le réacteur est, de manière générale, rejetée à une température plus élevée, soit directement, soit après refroidissement dans des tours aéroréfrigérantes permettant une évacuation partielle de la chaleur dans l'atmosphère.

Dans le cas des centrales nucléaires utilisant un cours d'eau, l'ASN a défini pour chaque site les conditions de rejet de l'eau utilisée pour le refroidissement. Afin de préserver l'environnement, notamment l'écosystème, l'échauffement du cours d'eau

dû au fonctionnement de la centrale nucléaire ainsi que la température de l'eau à son aval sont encadrés par des valeurs limites.

En cas de dépassement de ces valeurs limites, l'exploitant doit réduire la puissance du réacteur ou l'arrêter. Un assouplissement temporaire des valeurs limites des rejets thermiques peut être autorisé par l'ASN en cas de besoin du réseau électrique, comme cela a été le cas durant les épisodes caniculaires des étés 2003 et 2006. Dans ce cas, la surveillance de l'environnement est renforcée.

## ***Point de situation au 23 juillet 2019***

A ce jour, EDF a adapté le fonctionnement de certains réacteurs afin de respecter les valeurs limites définies par la réglementation. L'ASN n'a pas été sollicitée pour instruire une demande d'assouplissement. L'ASN suit avec attention l'évolution de la situation.

***Date de la dernière mise à jour : 26/09/2019***



*L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement : son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.*

### **Extrait mail CNPE de Golfech en date du 26 juillet 2019 (11h42)**

Par ce message, je vous informe que les deux unités de production de la centrale nucléaire EDF de Golfech sont toujours à l'arrêt en raison des conditions climatiques actuelles et pour respecter l'arrêté du 18 septembre 2006, qui impose notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval du site ne dépasse pas 28°C.

La température naturelle de la Garonne en amont du site est supérieure à 28°C depuis le mardi 23 juillet. Selon les prévisions, suivies au quotidien par des équipes spécialisées de la centrale et d'entités nationales (EDF, Météo France...), la température du fleuve devrait descendre en-dessous des 28°C ce dimanche 28 juillet. A ce jour, la reconnexion des deux unités de production au réseau électrique national pourrait donc avoir lieu dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 juillet.

Selon le gestionnaire de réseau RTE, l'arrêt actuel des deux unités de production de Golfech n'a aucun impact sur la continuité d'approvisionnement en électricité.

Toutefois, pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, RTE pourrait demander la reconnexion au réseau électrique national de l'une des deux unités de Golfech avant la fin de la semaine. Prévus dans la réglementation, cette situation fera l'objet de demandes spécifiques préalables si elle devait être rencontrée.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Extrait mail CNPE de Golfech en date du 27 juillet 2019 (23h36)

**Point de la situation des tranches**

**Les tranches 1 et 2 de la centrale sont toujours à l'arrêt en raison des conditions climatiques actuelles et pour respecter l'arrêté du 18 septembre 2006, qui impose notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval du site ne dépasse pas 28°C.**

A date, la température naturelle de la Garonne en amont du site est inférieure à 28°C. Selon les prévisions, suivies au quotidien par des équipes spécialisées du site et d'entités nationales (EDF, Météo France...), la température du fleuve devrait continuer à baisser significativement.

Ainsi, la reconnexion des tranches au réseau électrique national pourrait avoir lieu :

- > le lundi 29 juillet dans la nuit pour la tranche 1
- > le dimanche 28 juillet en matinée pour la tranche 2

Nous restons à votre disposition pour toute question.

**Extrait mail CNPE de Golfech en date du 29 juillet 2019 (9h18 et 9h36)**

Pour votre information,

Les deux tranches de la centrale ont été reconnectées au réseau électrique national le dimanche 28 juillet 2019 à 8h20 (tranche n°2) et le lundi 29 juillet 2019 à 7h40 (tranche n°1). Elles avaient été mises à l'arrêt le mardi 23 juillet en raison des conditions climatiques et pour respecter la réglementation, dans le but de préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.

Vous trouverez ci-dessous la brève mise en ligne sur le site internet de la centrale.

**Les deux unités de production de la centrale reconnectées au réseau électrique national**

**Les deux unités de production de la centrale nucléaire EDF de Golfech ont été reconnectées au réseau électrique national le dimanche 28 juillet (unité n°2) et le lundi 29 juillet (unité n°1). Elles avaient été mises à l'arrêt le mardi 23 juillet en raison des conditions climatiques et pour respecter la réglementation, dans le but de préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.**

La centrale de nucléaire EDF de Golfech prélève de l'eau dans la Garonne pour assurer le refroidissement de ses unités de production et pour alimenter les différents circuits nécessaires à son fonctionnement. Cette eau est ensuite restituée au fleuve à une température plus élevée (+ 0,2°C en moyenne), qui dépend du niveau de puissance des installations.

Or, en raison de la température élevée de la Garonne en amont du site, supérieure à 28°C durant plusieurs jours, la centrale a été amenée à mettre à l'arrêt temporairement ses deux unités de production. Cela a été réalisé afin de limiter l'échauffement de l'eau prélevée puis rejetée dans la Garonne et de respecter les autorisations de rejets thermiques accordées à la centrale. Le redémarrage des deux unités de production n'a pu être mené qu'après avoir retrouvé, en amont des installations, une température de la Garonne inférieure à 28°C.

Réalisé en toute sûreté et en accord avec le gestionnaire du réseau, l'arrêt temporaire des deux unités de production de la centrale de Golfech n'a eu aucun impact sur la continuité d'approvisionnement en électricité.

**Des prélèvements et rejets strictement encadrés**

La centrale nucléaire EDF de Golfech applique l'arrêté du 18 septembre 2006, qui impose notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval ne dépasse pas 28°C. Le cas des conditions climatiques exceptionnelles est également prévu dans cet arrêté. Cette limite réglementaire a été définie sur la base d'études d'impact sur l'environnement et la santé.

Mardi 30 et mercredi 31 juillet 2019

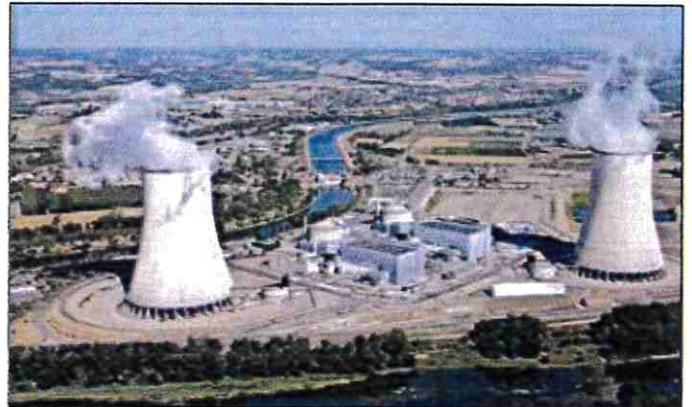
Centrale nucléaire de Golfech

# Les 2 unités de production reconnectées au réseau national

Les 2 unités de production de la centrale nucléaire EDF de Golfech ont été reconnectées au réseau électrique national le dimanche 28 juillet, unité n°2, et le lundi 29 juillet, unité n°1. Elles avaient été mises à l'arrêt le mardi 23 juillet en raison des conditions climatiques et pour respecter la réglementation, dans le but de préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.

L'entreprise explique : "La centrale de nucléaire EDF de Golfech prélève de l'eau dans la Garonne pour assurer le refroidissement de ses unités de production et pour alimenter les différents circuits nécessaires à son fonctionnement. Cette eau est ensuite restituée au fleuve à une température

plus élevée, + 0,2°C en moyenne, qui dépend du niveau de puissance des installations. Or, en raison de la température élevée de la Garonne en amont du site, supérieure à 28°C durant plusieurs jours, la centrale a été amenée à mettre à l'arrêt temporairement ses deux unités de production. Cela a été réalisé afin de limiter l'échauffement de l'eau prélevée puis rejetée dans la Garonne et de respecter les autorisations de rejets thermiques accordées à la centrale. Le redémarrage des deux unités de production n'a pu être mené qu'après avoir retrouvé, en amont des installations, une température de la Garonne inférieure à 28°C. Réalisé en toute sûreté et en accord avec le gestionnaire du réseau, l'ar-



La centrale de Golfech.

rêt temporaire des deux unités de production de la centrale de Golfech n'a eu aucun impact sur la continuité d'approvisionnement en électricité. Des prélèvements et rejets strictement encadrés : la centrale nucléaire EDF de Golfech applique l'arrêté du 18 septembre 2006, qui impose

notamment que la température moyenne journalière de la Garonne en aval ne dépasse pas 28°C. Le cas des conditions climatiques exceptionnelles est également prévu dans cet arrêté. Cette limite réglementaire a été définie sur la base d'études d'impact sur l'environnement et la santé." PR



*1<sup>ère</sup> réunion -> E.Pes*

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET  
POLE DES SECURITES

Montauban, le 10 avril 2019

Défense et de Protection Civiles  
(S.I.D.P.C.)

Affaire suivie par :

Lilian BENOIT

☎ : 05.63.22.82.75

☎ : 05.63.63.40.38

Email : [lilian.benoit@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:lilian.benoit@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

**Monsieur le président du conseil  
départemental,  
président de la commission locale  
d'information auprès de la centrale  
nucléaire de Golfech**

**OBJET** : réunion préparatoire à la campagne d'information 2019 et de distribution complémentaire des comprimés d'iode autour du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Golfech

Le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech a été étendu de 10 à 20 km. Cette extension résulte de la volonté du Gouvernement d'élargir la zone de planification, en lien avec les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection. La préparation de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs locaux a pour but d'améliorer la culture de prévention des risques de la population ainsi que la réactivité des organisations d'intervention et de secours, à travers notamment le déploiement des plans communaux de sauvegarde.

Dans ce cadre, j'ai le plaisir de vous inviter à une réunion d'information à l'attention des maires du rayon de 10 à 20 km qui se tiendra le **jeudi 2 mai 2019 à 18h00 bâtiment Albret, salle Lumière du CNPE de Golfech**. Cette réunion vous présentera les actions prévues tout au long de la campagne, elle vous permettra également de rencontrer les responsables de la centrale nucléaire de Golfech ainsi que la division régionale de l'Autorité de Sûreté nucléaire.

Je vous remercie par avance de votre présence à cette réunion.

Le préfet,

Pierre BESNARD



LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE  
UN LABO  
À VOTRE SERVICE  
LVI  
TARN ET GARNONNE

**SANTÉ ANIMALE**  
Examens de laboratoire des élevages, autopsies, examens parasitologiques et parasitaires, contrôle sanitaire des transactions commerciales, statut immunologique, faune sauvage, eaux d'élevage.

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**  
Détection des toxo-infections alimentaires, bactériologiques, mycologiques, parasitaires, recherche de parasites dans les aliments, recherche de parasites destinés à la consommation humaine, eaux destinées à la consommation humaine.

**PROTECTION DES EAUX ET ENVIRONNEMENT**  
Conseils, formations, relevements et études

4 LVD83, unit à 3 autres laboratoires  
In catalogue de 1000 analyses  
d'écologie garantie

Salle à manger 1 

**VOYAGE AU CENTRE DE LA MATIERE**



Le CERN

**LA RADIO-ACTIVITÉ, C'EST QUOI?**



ASN

**LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH**

*Instance d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire*

**VIGILANCE CITOYENNE**

- ✓ Suivi de la Sûreté nucléaire, de l'environnement, de la santé, de la radioprotection par 3 commissions techniques et avec le soutien du laboratoire vétérinaire départemental de Tam et Garonne

**INFORMATION DES RIVERAINS**

- ✓ Revue Infos CLI
- ✓ Site Internet / Facebook
- ✓ Réunion publique annuelle
- ✓ Expositions, rencontres locales...

Association loi 1901 animée par plus de 70 membres bénévoles répartis en 4 collèges:

- Organisation municipale
- Associations de la Protection de l'environnement
- Associations de la Prévention des Incidents

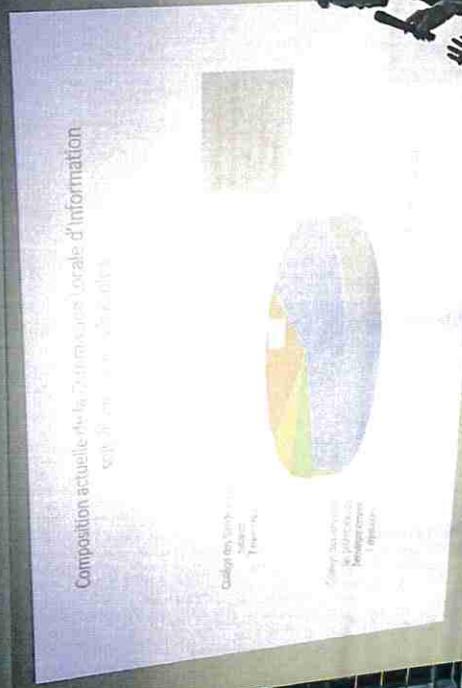
Nos partenaires financiers

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE LOT-ET-GARONNE

LOT-ET-GARONNE

ASn





# CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE DE COMPRIMÉS D'IODE

**alerte nucléaire  
je sais quoi faire !**

Communiqué de presse



Montauban, le 6 juin 2019



## EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION AUTOUR DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH

### NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION : 75 COMMUNES ET 128 370 PERSONNES CONCERNEES

#### Évolution du dispositif de protection des personnes autour de la centrale de Golfech

Décidée par le gouvernement, l'extension de 10 à 20 km du rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) vise à organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics ainsi qu'à sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Cette extension concerne 2,2 millions de personnes et plus de 200 000 établissements recevant du public (ERP) répartis sur 1 063 communes.

Dans ce cadre, est lancée une campagne d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode à l'attention de l'ensemble des riverains et des responsables d'ERP résidant dans un rayon de 10 à 20 km autour des 19 centrales nucléaires françaises.

L'extension du PPI de la centrale de Golfech concerne 128 370 personnes, les ERP de l'anneau 10-20 km, 75 communes et 3 départements : le Gers, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

#### Une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains en deux temps

La campagne d'information débute le 3 juin par un courrier envoyé à l'ensemble des riverains leur annonçant l'inclusion de leur commune dans la nouvelle aire du PPI ainsi que la distribution de comprimés d'iode en septembre 2019.

Cette campagne se poursuivra en septembre par l'envoi d'un second courrier nominatif, contenant un bon de retrait permettant aux personnes et établissements concernés d'aller retirer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie participante.

Cette campagne vise à :

- Développer une culture de la radioprotection chez les citoyens
- Sensibiliser les particuliers et les établissements recevant du public (ERP) à la nécessité de retirer les comprimés d'iode en pharmacie
- Favoriser un fort taux de retrait des comprimés en pharmacie

# CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE DE COMPRIMÉS D'IODE

**alerte nucléaire  
je sais quoi faire !**

Tout au long de la campagne, un N° Vert (0 800 96 00 20) et un site internet ([www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)) sont mis à la disposition du public.

Afin d'organiser cette campagne, le ministère de l'Intérieur anime un comité de pilotage pluraliste composé de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, du Conseil national de l'Ordre des médecins, de l'Association nationale des comités et des commissions locales d'information (ANCCLI) et d'EDF.

## **Les relais de la campagne au niveau local**

La campagne est mise en œuvre par la préfète du Gers, la préfète du Lot-et-Garonne et le préfet de Tarn-et-Garonne, coordonnateur du PPI, avec le concours des agences régionales de santé des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, de la division territoriale de Bordeaux de l'ASN, de la centrale EDF de Golfech, de la commission locale d'information (CLI) de Golfech, des maires, des pharmaciens d'officine et des médecins libéraux des zones concernées.

Des réunions d'information ont été organisées à l'attention des maires et des professionnels de santé. Des outils de communication : brochures d'information, dépliants sur le PPI, affiches détaillant les réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire, leur ont également été distribués.

## **Une volonté du gouvernement en lien avec les recommandations des autorités européennes**

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser les actions de protection des populations, en cohérence avec les pratiques internationales et les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'élargissement de la zone de planification n'est pas lié à un accroissement du risque nucléaire mais permet d'améliorer l'information et la protection des personnes ainsi que la réactivité des acteurs de la gestion de crise, notamment à travers le déploiement des Plans communaux de sauvegarde (PCS).

## **Qu'est-ce qu'un plan particulier d'intervention (PPI) ?**

Le PPI est un dispositif défini par l'État pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle et protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Ce plan détermine les actions de protection et les moyens de secours associés susceptibles d'être mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI fait partie du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations.

Chacune des 19 centrales nucléaires françaises dispose de son propre PPI.

### **CONTACT PRESSE PREFECTURE :**

**Préfecture de Tarn-et-Garonne**

Fatimée NEZIROSKI

05 63 22 82 17

06 76 28 57 00

[fatimee.neziroski@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:fatimee.neziroski@tarn-et-garonne.gouv.fr)

### **CONTACT PRESSE CENTRALE GOLFECH**

Mathieu CHERET

05 63 29 32 00

06 69 55 74 13

[mathieu.cheret@edf.fr](mailto:mathieu.cheret@edf.fr)

# CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE DE COMPRIMÉS D'IODE AUTOUR DES CENTRALES NUCLÉAIRES FRANÇAISES

**alerte nucléaire  
je sais quoi faire !**

CNPE de Golfech : 15 pharmacies

PHARMACIES	COORDONNEES
Pharmacie GIRARDIN-SALLES	Avenue de Lecture 32340 MIRADOUX
Pharmacie d'ASTAFFORT	16, place André Routier 47220 ASTAFFORT
EURL Pharmacie des Thermes	Au bourg - Grandfonds 47240 CASTELCULIER
Pharmacie POUQUET	58, avenue Massenet 47390 LAYRAC
Pharmacie d'ETIGNY	Avenue d'Etigny 47390 LAYRAC
Pharmacie FONTAN	32, rue Royale 47270 PUYMIROL
Pharmacie DOURNES	11, route de Valence 82340 AUVILLAR
Pharmacie RIVIERE	Rue de la République 82340 DUNES
Pharmacie MAROUBY - FRANCOIS	15, rue de la Libération 82360 LAMAGISTERE
Pharmacie ARGOUL	RN 113 – avenue de Bordeaux- Lieu dit Rivière Ouest 82200 MALAUSE
Pharmacie MOUREAU - PERE	404, avenue Quercy 82400 VALENCE D'AGEN
Pharmacie MONTET	30, allée du 4 Septembre 82400 VALENCE D'AGEN
Pharmacie LEROY	25, Place Nationale 82400 VALENCE D'AGEN
Pharmacie PEPERTY	Rue Augustin Gignoux 82400 VALENCE D'AGEN
Pharmacie CARENOU	Place Jean Baptiste Chaumeil 82400 VALENCE D'AGEN

cnpe golfech

## UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION

Décidée par le gouvernement, l'extension de 10 à 20 km du rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) vise à organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics ainsi qu'à sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. L'extension du PPI du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Golfech concerne 128 370 personnes, les ERP de l'anneau 10-20 km, 75 communes et 3 départements : le Gers, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

La campagne d'information a débuté le 3 juin par un courrier envoyé à l'ensemble des riverains leur annonçant l'inclusion de leur commune dans la nouvelle aire du PPI ainsi que la distribution de comprimés d'iode en septembre 2019. Cette campagne se poursuivra en septembre par l'envoi d'un second courrier nominatif, contenant un bon de retrait permettant aux personnes et établissements concernés d'aller retirer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie participante.

Cette campagne vise à développer une culture de la radioprotection chez les citoyens ; sensibiliser les particuliers et les établissements recevant du public (ERP) à la nécessité de retirer les comprimés d'iode en pharmacie ; favoriser un fort taux de retrait des comprimés en pharmacie.

La campagne est mise en œuvre par la préfète du Gers, la préfète du Lot-et-Garonne et le préfet de Tarn-et-Garonne, coordonnateur du PPI, avec le concours des agences régionales de santé des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, de la division territoriale de Bordeaux de l'ASN, de la centrale EDF de Golfech, de la commission locale d'information (CLI) de Golfech, des maires, des pharmaciens d'officine et des médecins libéraux des zones concernées. Des réunions d'information ont été organisées à l'attention des maires et des professionnels de santé.

Des outils de communication : brochures d'information, dépliants sur le PPI, affiches détaillant les réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire, leur ont également été distribués.

Tout au long de la campagne, un numéro vert (0 800 96 00 20) et un site internet ([www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)) sont mis à la disposition du public.

## Deux-Rives

### Centrale de Golfech

# Nouvelle campagne d'information : 75 communes et 128 370 personnes concernées

**Évolution du dispositif de protection des personnes autour de la centrale de Golfech et extension du plan particulier d'intervention**

Décidée par le gouvernement, l'extension de 10 à 20 km du rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) vise à organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics ainsi qu'à sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. Cette extension concerne 2,2 millions de personnes et plus de 200 000 établissements recevant du public (ERP) répartis sur 1 063 communes. Dans ce cadre, est lancée une campagne d'information et de distribution préventive de comprimés d'iode à l'attention de l'ensemble des riverains et des responsables d'ERP résidant dans un rayon de 10 à 20 km autour des 19 centrales nucléaires françaises. L'extension du PPI de la centrale de Golfech concerne 128 370 personnes, les ERP de l'anneau 10-20 km, 75 communes et 3 départements : le Gers, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

**Une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains en deux temps**

La campagne d'information débute le 3 juin par un courrier envoyé à l'ensemble des riverains leur annonçant

l'inclusion de leur commune dans la nouvelle aire du PPI ainsi que la distribution de comprimés d'iode en septembre 2019. Cette campagne se poursuivra en septembre par l'envoi d'un second courrier nominatif, contenant un bon de retrait permettant aux personnes et établissements concernés d'aller retirer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie participante. Cette campagne vise à :

- Développer une culture de la radioprotection chez les citoyens ;
- Sensibiliser les particuliers et les établissements recevant du public (ERP) à la nécessité de retirer les comprimés d'iode en pharmacie ;
- Favoriser un fort taux de retrait des comprimés en pharmacie.

Tout au long de la campagne, un N° Vert (0 800 96 00 20) et un site internet ([www.distributioniode.com](http://www.distributioniode.com)) sont mis à la disposition du public. Afin d'organiser cette campagne, le ministère de l'Intérieur anime un comité de pilotage pluraliste composé de représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), du Conseil national de l'Ordre des phar-

maciens, du Conseil national de l'Ordre des médecins, de l'Association nationale des comités et des commissions locales d'information (AN-CLI) et d'EDF.

**Les relais de la campagne au niveau local**

La campagne est mise en œuvre par la préfète du Gers, la préfète du Lot-et-Garonne et le préfet de Tarn-et-Garonne, coordonateur du PPI, avec le concours des agences régionales de santé des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, de la division territoriale de Bordeaux de l'ASN, de la centrale EDF de Golfech, de la commission locale d'information (CLI) de Golfech, des maires, des pharmaciens d'officine et des médecins libéraux des zones concernées. Des réunions d'information ont été organisées à l'attention des maires et des professionnels de santé. Des outils de communication : brochures d'information, dépliants sur le PPI, affiches détaillant les réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire, leur ont également été distribués.

**Une volonté du gouvernement en lien avec les recommandations des autorités européennes**

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser les actions de protection des populations, en

cohérence avec les pratiques internationales et les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection. L'élargissement de la zone de planification n'est pas lié à un accroissement du risque nucléaire mais permet d'améliorer l'information et la protection des personnes ainsi que la réactivité des acteurs de la gestion de crise, notamment à travers le déploiement des Plans communaux de sauvegarde (PCS).

**Qu'est-ce qu'un plan particulier d'intervention (PPI) ?**

Le PPI est un dispositif défini par l'État pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle et protéger les personnes, les biens et l'environnement. Ce plan détermine les actions de protection et les moyens de secours associés susceptibles d'être mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI fait partie du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations. Chacune des 19 centrales nucléaires françaises dispose de son propre PPI.

## EXTENSION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

**Vous êtes  
concerné !**

Golfech, le 18 juin 2019

**Objet : Invitation à la réunion d'information de la centrale de Golfech**

Une centrale nucléaire est implantée dans le département **82**, dont vous présidez le conseil ordinal. Le rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) ayant récemment été étendu de 10 à 20 km, de nouveaux cabinets sont désormais inclus dans cette zone. L'extension du rayon du PPI permet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Si un évènement présentant un risque pour les personnes se produisait, des actions de protection seraient décidées par l'État, telles que la mise à l'abri, l'évacuation, la restriction de consommation de denrées alimentaires ou **la prise d'iode stable**, sous forme de comprimés.

**La distribution préventive de comprimés d'iode est une des actions majeures** déployées pour l'ensemble des personnes et structures présentes dans le PPI : riverains et établissements recevant du public (ERP), dont les établissements scolaires. Les pharmaciens étant seuls habilités à dispenser les comprimés : la distribution préventive se fera dans les officines.

Cette distribution fera l'objet d'une campagne de communication d'envergure menée sous l'égide des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale, de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), de l'exploitant EDF et des Commissions locales d'information (CLI), en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens et l'Ordre national des médecins.

En tant que médecins, le rôle de vos confrères sera essentiel pour conseiller et sensibiliser les particuliers, les responsables d'entreprises, d'ERP et d'établissements scolaires, à l'importance de retirer ces comprimés.

.../...

Les pouvoirs publics, l'Ordre national des médecins et EDF tiennent à accompagner les médecins dans cette démarche. C'est la raison pour laquelle nous avons le plaisir de vous inviter à la réunion d'information qui se tiendra à l'intention des médecins et des pharmaciens du secteur de la centrale de Golfech, **qui se tiendra le 27 juin à 8h et à 10h (créneau au choix sans inscription) au bâtiment Albret, salle Lumière.**

Cette rencontre sera l'occasion de présenter à vos confrères l'ensemble du dispositif, de leur expliquer en détail le rôle que le médecin pourra y tenir et de leur remettre un kit de communication (dépliants, affiches, etc.) qui les aidera tout au long de cette campagne.

Un médecin spécialiste de la radioprotection sera présent pour donner toutes les informations médicales relatives au risque radioactif et au rôle de l'iode stable.

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de mes salutations distinguées.



**Nicolas BROUZENG**  
Directeur du CNPE de Golfech

**RENCONTRE AVEC MADAME NADEGE LAUZZANA  
LE JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 A 15 HEURES  
DANS LES LOCAUX DE LA CLI**

*Compte rendu*

-----

Etaient présents :

■ CLI Golfech :

- Pierre GAILLARD, Vice-Président et Président de la commission  
« *Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement* »
- Eric DELFARIEL, Trésorier
- Véronique AUGUSTE, Chargée de Mission

■ VILLE ET COMMUNAUTE D'AGGLO D'AGEN

- Nadège LAUZZANA, Conseillère municipale de la Ville d'Agen ainsi  
que de la communauté d'agglomération
- Alexia LABONNE, Chef de Service Santé-Handicap

Etait absent :

■ CLI Golfech :

- Mathieu ALBUGUES, Président

Préambule :

Le Président ALBUGUES, retenu par ailleurs, a demandé à Messieurs GAILLARD et DELFARIEL de bien vouloir recevoir le jeudi 5 janvier 2019 dans les locaux de la CLI Golfech, Madame LAUZZANA, adjointe à la santé depuis 2017 à la Ville d'Agen et Communauté d'Agglomération. Les présentations terminées, Madame LAUZZANA remercie la CLI d'avoir répondu favorablement à sa demande de rendez-vous et souligne son souhait de connaître le fonctionnement de la Commission Locale d'Information auprès du CNPE de Golfech.

Monsieur GAILLARD rappelle les textes fondateurs de la CLI, à savoir : la circulaire-Mauroy du 15 décembre 1981 qui donne d'une part la volonté de transparence vis-à-vis de la production d'électricité d'origine nucléaire et d'autre part la possibilité pour le département où est implanté un site nucléaire de créer une Commission Locale d'Information. De plus, la loi TSN n°2006-686 du 13

juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, a doté les Commissions Locales d'Information (CLI) d'un véritable statut juridique et de compétences reconnues aujourd'hui par le législateur. Ainsi, notre CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du CNPE de Golfech. En outre, elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

La CLI est une association Loi 1901, elle est composée de 4 collèges suivants : le collège des élus soit 47 membres, le collège des associations de protection de l'environnement soit 7 membres, le collège des syndicats de salariés EDF soit 7 membres et le collège des personnes qualifiées soit 15 membres. Notre association comprend 76 membres ayant voix délibérative. Sont également présents, en tant que membres ayant voix consultative, l'ASN division territoriale de Bordeaux, l'ARS (Occitanie, Nouvelle Aquitaine), les représentants des services de l'Etat : Préfectures (Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne), les Sous-Préfectures de Castelsarrasin et de Condom et le Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech (CNPE). Cependant, les informations ci-dessus se trouvent sur notre site internet [cligolfech.org](http://cligolfech.org)

Hormis le fonctionnement d'une association (bureau, CA et AG), la CLI de par sa mission, est animée par trois commissions techniques : « *Protection des Populations* », « *Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement* », « *Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains* ». Ces commissions sont présidées par les Vice-Présidents de la CLI.

Madame LAUZZANA souligne que, dans le cadre de ses fonctions électives, elle est en étroite relation avec l'ARS du Lot-et-Garonne et les professionnels de santé de l'agglomération agenaise.

Monsieur DELFARIEL explique que, depuis la création de la CLI en 1982, le Département de Lot-et-Garonne allouait la somme de 6 100 € par an à la CLI. Or, depuis plusieurs années la subvention avait été ramenée à 1 300 € et était accordée uniquement pour le suivi des eaux souterraines. En 2017, aucune subvention allouée. En 2018, en raison de l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 km à 20 km autour de la centrale nucléaire de Golfech impactant 39 communes du Lot-et-Garonne pour une population de 86 818 habitants, l'Assemblée départementale de Lot-et-Garonne a décidé d'allouer à la CLI une subvention d'un montant de 4 600 € pour la diffusion de la revue *INFOS CLI*. En tant que trésorier de la CLI, je peux confirmer et justifier aujourd'hui le coût de communication de cette campagne de diffusion qui s'élève à 40 000 €. Le numéro spécial « *INFOS CLI n°31/juin 2019* » a été édité à 80 000 exemplaires et diffusé dans 71 547 boîtes aux lettres (*source : La Poste*).

Monsieur DELFARIEL indique que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R), l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) subventionnent chaque année la CLI, et ce, depuis sa

création. Malheureusement je ne peux pas en dire autant du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. En ce qui concerne le Département du Gers, seule la commune de Saint-Antoine était impactée par le PPI de 10 km. Aujourd'hui on dénombre 13 communes gersoises pour une population de 6 745 concernées par cette extension du PPI portée à 20 km depuis le 12 juillet 2018. Aussi, la CLI ne manquera pas de lui adresser prochainement une demande de subvention. Par ailleurs, nous envisageons de rencontrer les Présidents des départements 47 et 32 en ce sens.

Monsieur DELFARIEL rappelle que c'est le Président du département dans lequel est implanté le site nucléaire qui est, par défaut, le Président de la CLI. Cependant, par arrêté départemental, il peut déléguer cette fonction à une personne de son choix.

Madame LAUZZANA indique qu'elle n'avait jamais entendu parler de la Commission Locale d'Information jusqu'à la diffusion récente de la revue « *INFOS CLI n°31* », numéro consacré à l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention qui n'a pas manqué d'attirer son attention, d'où sa présence aujourd'hui dans les locaux de la CLI.

Messieurs GAILLARD et DELFARIEL rappellent qu'une réunion publique organisée par les Préfectures de Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne concernant cette extension s'était déroulée à Bon-Encontre le 26 février 2018 à la salle Tortis.

Madame LAUZZANA souligne qu'elle est adjointe à la santé seulement depuis 2017 et indique qu'elle siège au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital Saint-Esprit d'Agen. Consciente de l'importance que revêt cette extension du PPI, elle souhaiterait organiser prochainement une réunion publique sur le territoire lot-et-garonnais et espère compter sur le soutien de la CLI pour mener à bien cette rencontre.

Messieurs GAILLARD et DELFARIEL répondent que la CLI sera ravie de l'accompagner dans cette démarche. Une exposition itinérante de l'ASN/IRSN sur la « Radioactivité c'est quoi ? » pourra être proposée au public, de la documentation sera mise à la disposition des personnes présentes via notre stand parapluie.

Madame LAUZZANA demande qu'est-ce qu'un plan particulier d'intervention (PPI) ainsi que les raisons de son extension ?

Monsieur GAILLARD explique que le retour d'expérience de l'accident de Fukushima a incité Madame ROYAL, alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, d'élargir le rayon du périmètre PPI à 20 kilomètres.

Monsieur GAILLARD rappelle que cette situation oblige les nouvelles communes à mettre en place un plan communal de sauvegarde (PCS), un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ainsi qu'un plan d'évacuation scolaire ainsi que pour tout établissement recevant du public.

Monsieur GAILLARD précise que le PPI est un dispositif défini par l'Etat pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle et protéger les personnes, les biens et l'environnement. Ce plan détermine les actions de protection et les moyens de secours associés susceptibles d'être mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI fait partie du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental.

Monsieur DELFARIEL rappelle que si un accident nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, c'est le Préfet de Tarn-et-Garonne qui prendrait la direction des opérations.

Madame LAUZZANA souhaiterait obtenir des explications concernant les différentes phases à respecter dans une telle situation.

Messieurs GAILLARD et DELFARIEL rappellent d'une part la gestion de l'urgence nucléaire qui se décline autour de trois phases (objet du PPI) : 1<sup>ère</sup> phase réflexe (2 km), 2<sup>ème</sup> phase immédiate d'évacuation (5 km), phase concertée (20 km) ; d'autre part les 6 réflexes nécessaires en cas d'alerte nucléaire. La première précaution à prendre consiste à se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer les portes, les fenêtres et couper la ventilation. Il faut par ailleurs se tenir informé. Pour cela il faut se doter d'une radio à pile. En outre, le gouvernement préconise de ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour qu'ils restent confinés, de limiter les communications téléphoniques, de prendre de l'iode dès que l'instruction est donnée par le Préfet et de se préparer à une éventuelle évacuation d'urgence.

Monsieur GAILLARD rappelle qu'à la suite du débordement d'un puisard, il avait été décidé de mettre en place un suivi des eaux souterraines sur le site nucléaire de Golfech, et ce, en accord avec l'exploitant. Une première en France.

La CLI a décidé de confier la surveillance de l'environnement autour du CNPE de Golfech au Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne, service de la collectivité départementale. On peut retrouver l'ensemble des analyses sur son site Internet. La surveillance atmosphérique est également prise en compte, et ce, en fonction du vent dominant. C'est la raison pour laquelle trois balises ont été implantées comme suit : 1 à Montauban à l'aérodrome, 1 à Valence d'Agen dans les combles de l'atelier technique municipal et 1 à Agen dans les combles de l'Hôtel départemental.

Madame LAUZZANA remercie ces messieurs pour toutes ces informations et indique qu'elle sollicitera un entretien avec Monsieur le Maire d'Agen dans les meilleurs délais possibles afin de lui relater cet échange et d'envisager l'organisation d'une réunion publique avant la fin de l'année.

Messieurs GAILLARD et DELFARIEL soulignent que le Président ALBUGUES sera tenu informé de cette rencontre.

\*\*\*

\*\*\*\*\*



## REVUE INFOS CLI N°31/JUIN 2019

### Etaiet concernés :

**71 547 boîtes aux lettres distribuables sur zone PPI de 20 km  
106 communes**

-----

**80 000 exemplaires**

**1<sup>ère</sup> étape : conception maquette**

**2<sup>ème</sup> étape : impression et mise sous enveloppe et livraison**

- revue + enveloppe

**3<sup>ème</sup> étape :**

- **Diffusion + remises commentées par le facteur** : LA POSTE Sud-Ouest
- **Diffusion** 71 547 boîtes aux lettres distribuables sur zone PPI de 20 km
- **Remises commentées** :

□ *1<sup>ère</sup> remise* en points de dépôts de 15 exemplaires comme suit :

Boulangeries/pâtisseries	: 98 environ
Boucheries	: 42 environ
Laboratoires d'analyses	: 16 environ
Médecins généralistes	: 167 environ
Salons de coiffure	: 219 environ
Maisons de retraite	: 17 environ
Hôpitaux et cliniques	: 15 environ

Soit 574 points

*Il est à noter que sur 574 points de dépôts, 562 ont accepté la revue.*

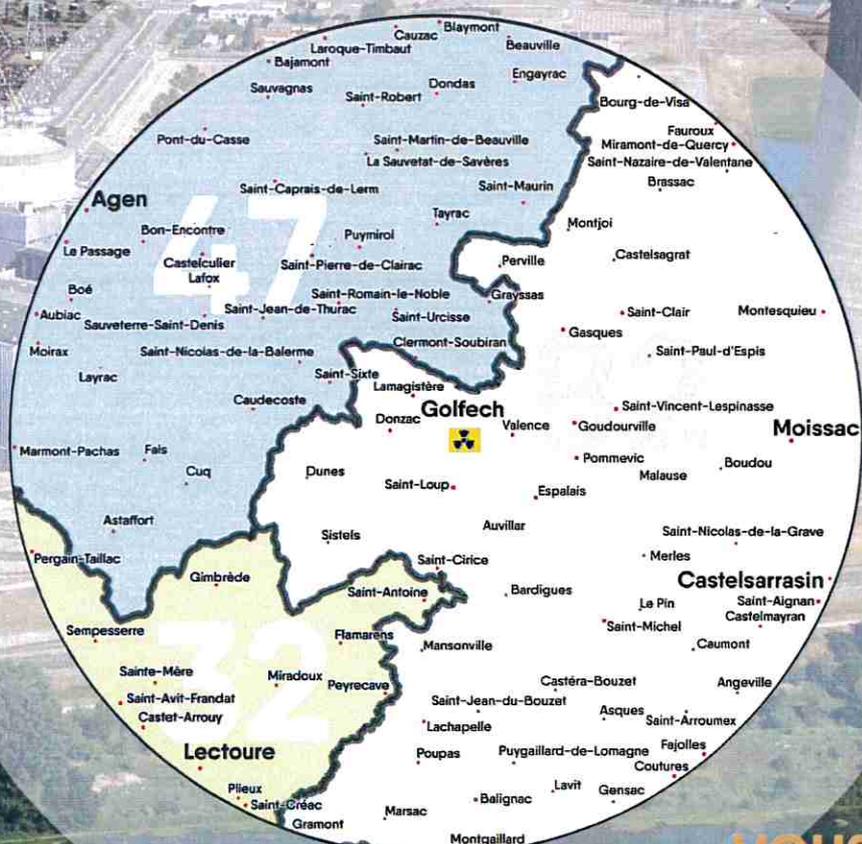
□ *2<sup>ème</sup> remise* aux 106 communes de la zone PPI de 20 km de 10 exemplaires

**Coût de l'opération : 39 014.90 € ttc**

# LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRÈS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

N°31 / juin 2019

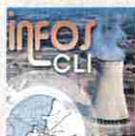
# infos LCLI



## ATTENTION

**VOUS ÊTES CONCERNÉS  
PAR L'ÉLARGISSEMENT  
DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION  
AUTOUR DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH**  
pages 6 & 7

## Sommaire



### #2 SOMMAIRE & ÉDITO



### #3 QUI SOMMES-NOUS ?



### #4 LE POINT DE VUE DE LA CLI



### #6 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION



### #8 LE FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE



### #9 EN CAS DE CRISE

- 1 - La répartition des rôles
- 2 - Que dois-je faire ?



### #10 2019 INVITATION : AG PUBLIQUE RETOUR EN IMAGES 2018



### #11 LEXIQUE

## Édito



### La CLI Golfech change de dimension

Depuis le 12 juillet 2018, date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral interdépartemental (82, 47, 32), le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élargi : il passe d'un rayon de 10 km à 20 km autour de la centrale nucléaire. Désormais, 106 communes et 150 555 habitants sont concernés.

Association indépendante et neutre, la CLI Golfech est une instance de concertation et d'information en matière de sûreté nucléaire. Prochainement, elle intègrera les nouveaux territoires dans sa représentativité.

Nos actions sont nombreuses et variées. La CLI s'intéresse à tous les sujets d'actualité, et suit avec une très grande rigueur les activités de la centrale : exercice national de crise, organisation des secours, distribution des comprimés d'iode, inspections et grands travaux, gestion des déchets... ce numéro spécial vous permettra de connaître ce qui se passe au CNPE de Golfech. Selon l'ASN l'état et le fonctionnement de la centrale se situe «dans la moyenne du parc nucléaire français».

Aujourd'hui, l'opinion publique exige une totale transparence et le respect des engagements de sûreté et de sécurité, à l'égard des populations et de l'environnement. La CLI Golfech porte ces valeurs.

Bonne lecture !

**Mathieu Albugues**

Conseiller départemental de Tarn-et-Garonne  
Président de la Commission Locale d'Information

## Qui sommes-nous ?

# INSTANCE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

## TRANSPARENCE INDÉPENDANCE EXPERTISE

Notre mission principale est de relayer l'information auprès du grand public sur les activités de la centrale nucléaire de Golfech. Sont concernées les populations établies dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) porté à 20 km autour du site nucléaire depuis juillet 2018.

Crédit photo : CLI Golfech

**La Commission Locale d'Information (CLI) est composée de 4 collèges :**

- ✓ **Élus**
- ✓ **Organisations syndicales**
- ✓ **Associations de protection de l'environnement**
- ✓ **Personnalités qualifiées**

La Commission est un lieu d'échange et de concertation entre la société civile, les élus du territoire, la centrale nucléaire de Golfech, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'État.

### EN 2019...

Nouvelle représentativité de la CLI suite à l'intégration des nouveaux territoires du PPI.

## Les actions de la CLI

La CLI a créé 3 commissions techniques :

- **La commission «Protection des Populations»** : les plans de secours, l'information préventive, la distribution des comprimés d'iode, le transport des déchets et du combustible usé, la gestion post-accidentelle, l'indemnisation consécutive à un accident éventuel ;
- **La commission «Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'Environnement»** : sûreté des installations techniques, respect de la réglementation, impact sur l'environnement et sur l'homme. Elle entretient des relations de travail privilégiées avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne (LVD82) ;
- **La commission «Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains» (FSOH)** : Plan d'Urgence Interne (PUI), impact sanitaire, gestion des emplois et des compétences de l'exploitant et de ses principaux prestataires. Procédures d'exploitation, contraintes liées à l'environnement du travail. Mise en oeuvre des prescriptions des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima.

### VIGILANCE CITOYENNE

- ✓ En tant qu'observateur, un membre du Conseil d'administration participe aux inspections de l'ASN.
- ✓ Tous les événements et incidents déclarés par la centrale nucléaire de Golfech sont systématiquement communiqués à la CLI.
- ✓ Depuis 1989 des prélèvements et des analyses autour du site nucléaire sont réalisés par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne ([lvd82.fr](http://lvd82.fr)) dont les résultats sont destinés à la CLI.

### INFORMATION DES RIVERAINS

- ✓ Revue Infos CLI
- ✓ Site internet : [cligolfech.org](http://cligolfech.org)
- ✓ Réunion publique annuelle
- ✓ Expositions, rencontres locales...

# LE POINT DE VUE DE LA CLI

## Surveillance Environnementale

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne, service du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, réalise une surveillance indépendante de l'environnement en continu.

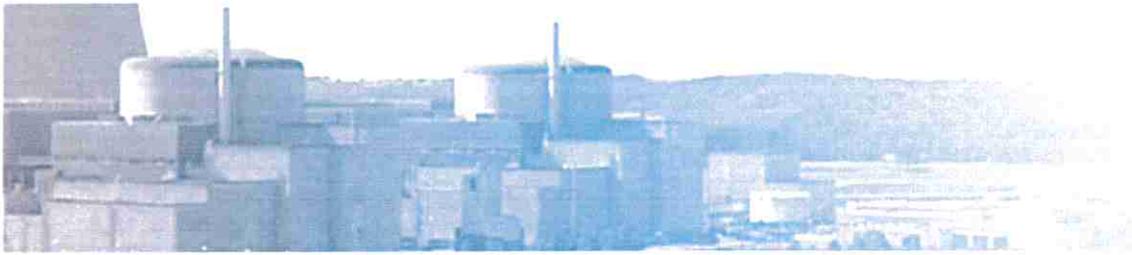
**Le dernier bilan de surveillance réalisé par le LVD82 et présenté à la CLI nous informe :**

- de la présence de tritium dans une eau potable distribuée à Agen à des valeurs relevées inférieures à 50 Bq/l (avec une marge d'erreur de 6 Bq/l) inférieur à la valeur d'intervention en potabilité de 100 Bq/l.
  - d'aucune contamination radioactive atmosphérique relevée au dessus des limites de détection des appareils de mesure (balises atmosphériques et appareil de laboratoire),
  - sur les 88 eaux de Garonne prélevées à l'aval de la centrale, de l'absence de l'amibe pathogène (*Naegleria fowleri*) surveillée,
  - sur les eaux souterraines prélevées sous le site de la centrale (25 points de prélèvements), une régularité des teneurs en tritium depuis 2013 sur un même point de prélèvement : en 2017, 2 valeurs sur 49 eaux, sont légèrement supérieures à la limite de détection et présentent de très faibles valeurs (6 à 8 Bq/l en tritium).
- la CLI met en garde sur l'état des balises atmosphériques qui sont très anciennes et souvent hors-service. Les collectivités en charge de cet investissement, devraient prévoir leur remplacement.**



## Rejet dans la Garonne

200 m<sup>3</sup> d'eau non radioactive ont été déversés dans la Garonne via le réseau d'eau pluvial. Évènement Significatif du domaine Environnement (ESE) survenu sur le site nucléaire le 9 mars 2019 : un réservoir du système de distribution d'eau déminéralisée est mis en remplissage automatique avec de l'eau notamment conditionnée avec de la morpholine. **La CLI a sollicité l'avis du Laboratoire Vétérinaire Départemental. Réponse du LVD82 :** « Les autorisations de rejet en morpholine dans la Garonne pour le CNPE sont fixées à 1,7 mg/l et 80 kg en 24h. Le rejet accidentel s'est élevé à 1,4 kg dans le canal de fuite (cette valeur est donc très inférieure au 80 kg autorisé en 24h), la concentration une fois diluée n'est pas connue. La morpholine à l'état concentré (ce qui n'est pas dans le cas ici) serait « nocive par ingestion et par contact cutané ». En l'occurrence, probablement seuls quelques poissons ou micro-organismes se trouvant non loin du point de rejet, ont pu subir ces effets. **La commission « Fonctionnement, rejets et impact sur l'environnement » analysera tous les aspects de cet incident lors de sa prochaine réunion.**



## Exercice national de crise nucléaire autour du CNPE de Golfech

Exercice réglementaire piloté par la préfecture de Tarn-et-Garonne les 27 et 28 mars 2018, avec deux objectifs : tester l'efficacité de l'organisation de crise et des plans d'urgences, et sensibiliser la population.

La CLI largement associée, a été présente aux réunions préparatoires, aux différents points stratégiques pendant l'exercice et aux retours d'expérience organisés par la préfecture.

**Elle a pu souligner la forte implication de tous les acteurs concernés** : Préfectures, ASN, IRSN, EDF, Ed Nationale, ARS, SAMU, SDIS, Gendarmerie, Mairies... et la qualité des actions de terrain telles que l'atelier de mesures de la radioactivité au Lycée de Valence et au Centre de Secours de Castelsarrasin/Moissac ou encore la cellule de décontamination à l'hôpital de Moissac et l'évacuation de l'EHPAD de Lamagistère

**Elle a aussi communiqué ses inquiétudes sur la fiabilité des communications** entre les trois préfectures (82,47 et 32) et vers les médias ainsi que sur la coordination des prises de décisions entre les instances parisiennes et locales.

Il conviendra de mener une réflexion approfondie pour renforcer la sensibilisation des populations, des écoles, des professionnels et des élus aux risques majeurs et à la gestion de crise. **La commission « Protection des populations » reste vigilante sur tous ces points.**

## Facteurs Organisationnels et Humains

Comme dans toute activité industrielle, dans la filière nucléaire, l'humain est au centre des processus, et ce, de la conception jusqu'à la déconstruction des installations. L'accident de Fukushima a remis ce concept au devant de la scène.

La CLI de Golfech a depuis lors constitué une commission spécifique sur les domaines FSOH. On voit au fil du temps et des événements que ceux-ci ont, pour une très large majorité, une origine humaine et organisationnelle. Cela ne veut pas dire pour autant que l'humain est le « maillon faible ».

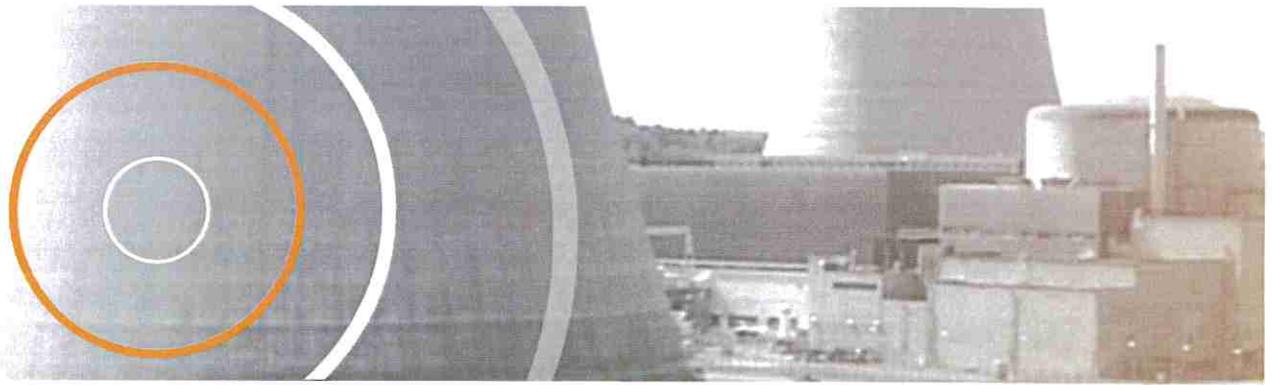
**On peut constater** : des non «qualités de maintenance» en augmentation, des organisations pas suffisamment robustes comme par exemple la gestion des déchets en arrêt de tranche, ou dernièrement le déversement de morpholine dans la Garonne par manque de surveillance. Des problèmes de compétences chez des sous-traitants, des métiers pas assez pourvus comme les soudeurs.

Plus grave encore, ce que dénonce le président de l'ASN au plan national, un manque de culture sûreté chez certains prestataires et des reports de mise en service de nouveaux matériels exigés par l'ASN suite à l'accident de Fukushima, comme les Diesels d'Ultime Secours (DUS). **La commission FSOH reste attentive sur l'ensemble de ces sujets.**

## On en reparlera

**Déchets nucléaires** : le débat public sur le 5<sup>ème</sup> Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR) pour la période 2019-2021 se déroulera du 17 avril au 25 septembre 2019. Une réunion publique est prévue le 2 juillet à Bordeaux, la CLI y sera représentée.

**Travaux de Grand Carénage** : La centrale nucléaire de Golfech a programmé ces travaux exceptionnels sur la période de 2020-2024. Ils se déclinent en 3 catégories d'activités : Les opérations de maintenance exceptionnelle, les modifications, le maintien de la qualification après 40 ans. La CLI suivra avec attention l'évolution de ces travaux.



# EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

## du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km

Le PPI détermine l'organisation des secours mis en place par les pouvoirs publics sous l'autorité du Préfet en cas d'accident dans une centrale nucléaire susceptible d'avoir des conséquences pour la population. Les PPI sont complètes dans chaque commune du périmètre par les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Par arrêté préfectoral interdépartemental du 9 juillet 2018, le rayon PPI a été élargi de 10 à 20 km autour de la centrale nucléaire de Golfech. Au total 106 communes des départements du 82, 47 et du 32 sont désormais impactées :

ZONE PPI 20 KM		
DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
Tarn-et-Garonne	54	56 592
Lot-et-Garonne	39	86 818
Gers	13	6 745
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>150 155</b>

Source INSEE : 1<sup>er</sup> janvier 2018

### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PPI

RAYON 10 KM  
31 communes



21 785  
habitants



Évolution du  
périmètre  
du PPI

RAYON 20 KM  
106 communes



150 155  
habitants

## Info À ReTENiR

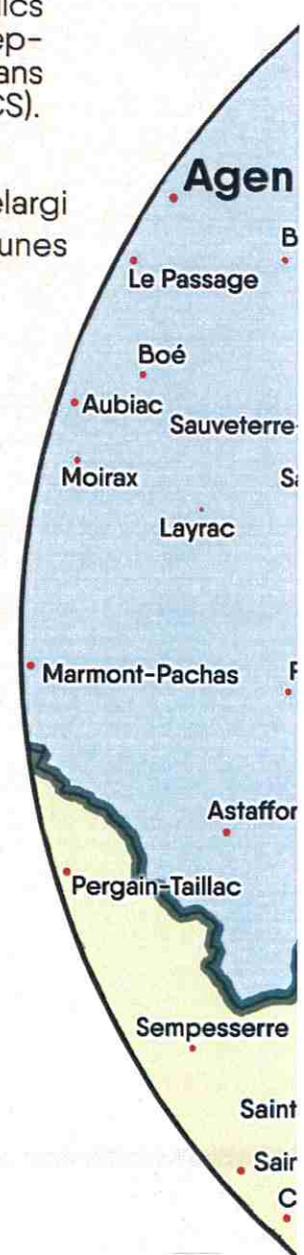
**Campagne complémentaire de distribution des comprimés d'iode\* : seules les populations des nouvelles communes entre 10 et 20 km seront concernées en septembre 2019.**

\* **IODE EN COMPRIMÉ** : Comprimé dosé à 130 mg d'iodure de potassium soit 100 mg d'iode non radioactif. Administré en quantité suffisante et assez tôt, il permet de prévenir le risque d'irradiation de la glande thyroïde.

<http://www.distribution-iode.com/#les-comprimés-d-iode>



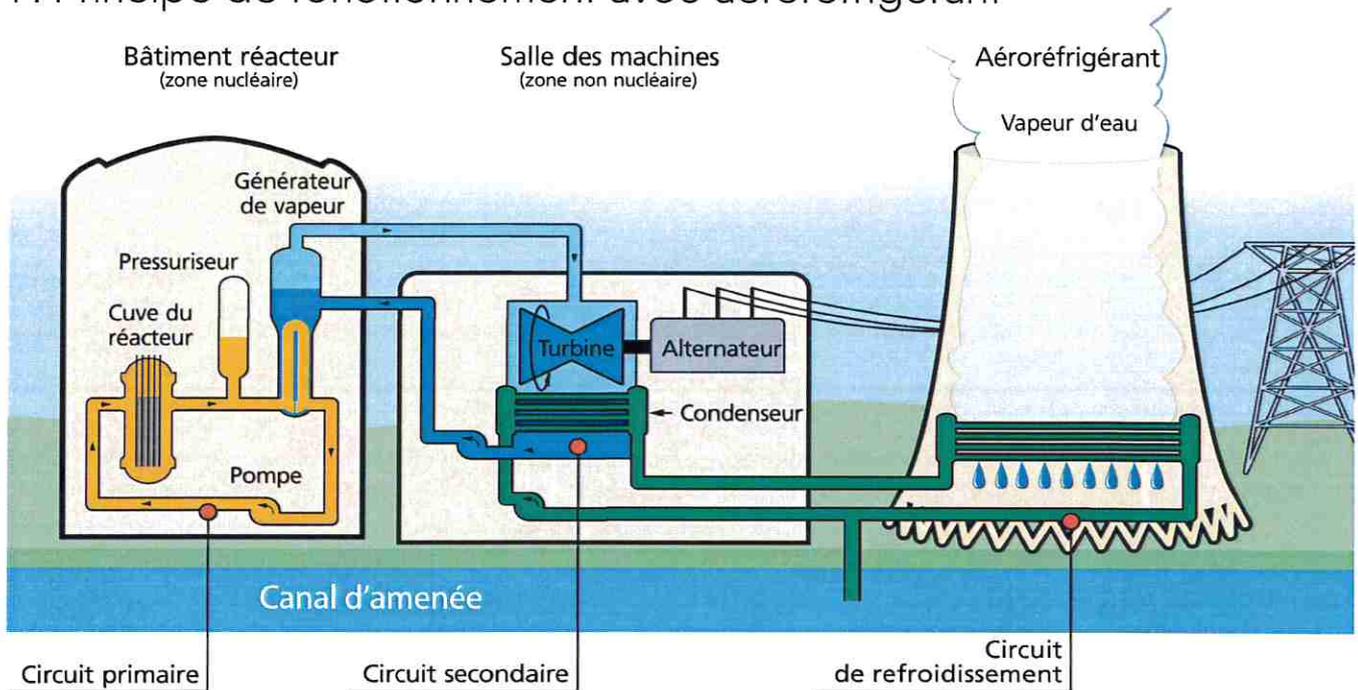
Crédit photo : CLI Golfech





# FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

## 1 : Principe de fonctionnement avec aéroréfrigérant



## 2 : Fiche d'identité de la Centrale Nucléaire de Golfech

Date de mise en service	Février 1991 pour l'unité de production n°1 Mars 1994 pour l'unité de production n°2
Production en 2018	17,22 TWh
Nombre d'unités de production	2 unités de production de 1300 MW chacune
Puissance totale	2600 MW
Effectif total	Plus de 760 salariés EDF et 250 salariés permanents d'entreprises prestataires

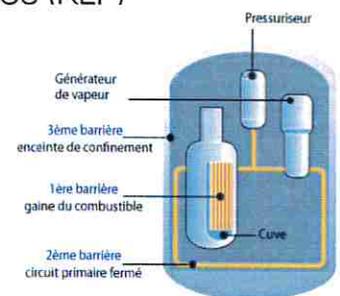
## 3 : Les barrières de confinement dans un Réacteur à Eau Pressurisée (REP)

Dans un Réacteur à Eau sous Pression, la prise en compte du concept de **défense en profondeur** implique l'existence de **3 barrières de confinement** des produits radioactifs contenus dans le coeur du réacteur.

**1. La gaine qui enveloppe les crayons de combustible.**

**2. Le circuit primaire :** les crayons sont constamment refroidis par l'eau primaire qui circule en circuit fermé.

**3. L'enceinte de confinement :** elle est constituée par le bâtiment en béton.



légendes : © IRSN Crédit photo : EDF

## 4 : Les différents Arrêts de Réacteurs

On dénombre 3 types d'arrêts de réacteur qui sont programmés, tous les 12 ou 18 mois, pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations :

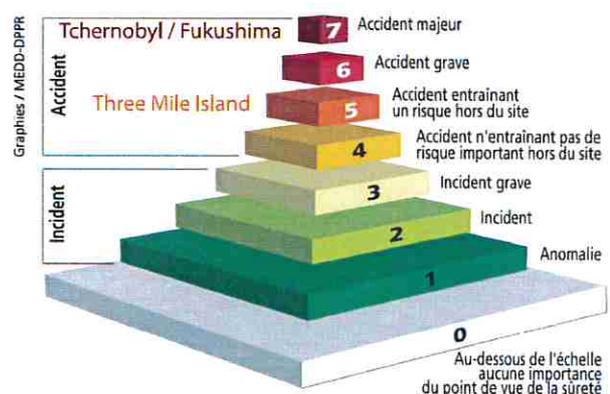
**L'arrêt pour simple rechargement du combustible (ASR) ;**

**La visite partielle (VP),** consacrée au rechargement du combustible, mais aussi à un important programme périodique de maintenance ;

**La visite décennale (VD),** qui conclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur.

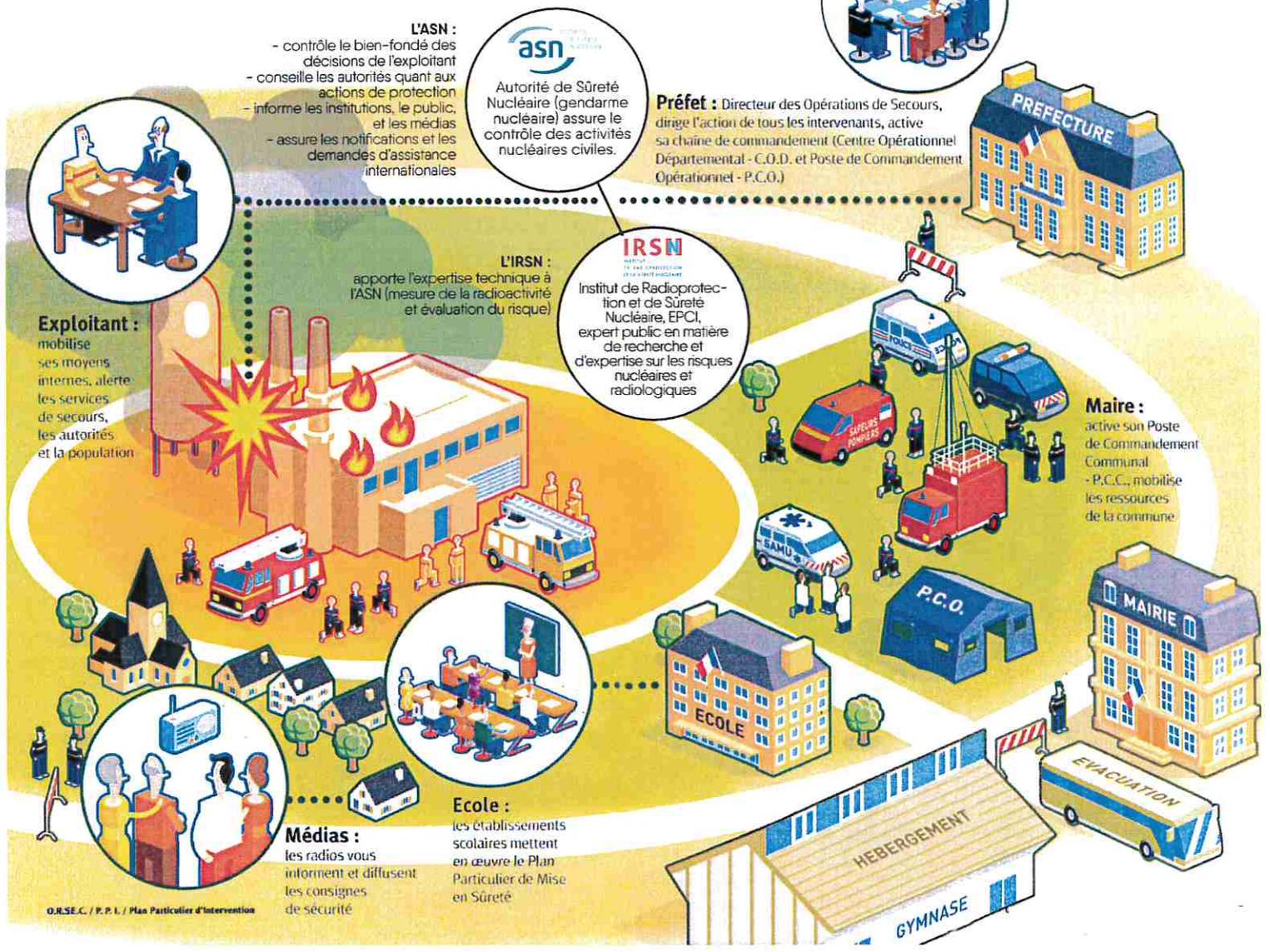
## 5 : L'échelle INES

L'échelle internationale de classement des événements nucléaires



# EN CAS DE CRISE À LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH

## 1 : La répartition des rôles



## 2 : Que dois-je faire ?

**alerte nucléaire**  
je sais quoi faire !

**6 RÉFLEXES**  
POUR BIEN RÉAGIR

**1**

Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



**2**

Je me tiens informé(e)



**3**

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



**4**

Je limite mes communications téléphoniques



**5**

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



**6**

Je me prépare à une éventuelle évacuation



# INVITATION 2019



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE

**Le mercredi 4 décembre 2019 à 18h30**

Salle Polyvalente Calypso, rue de Blancou, à Golfech (82400)

### Retour en images 2018



#### MARS

Exercice national de crise nucléaire autour de la centrale nucléaire de Golfech les 27 et 28 mars.  
Exposition itinérante ASN et IRSN : La radioactivité c'est quoi ?



#### MAI

Voyage d'étude :  
Rencontre avec l'INTER-CLI de la Manche.  
Visites : site Orano - La Hague / L'EPR de Flamanville et  
Le 1<sup>er</sup> centre de stockage des déchets radioactifs en France,  
géré par l'ANDRA.

#### NOVEMBRE

Assemblée générale publique.

# Lexique

## ACIDE BORIQUE :

Le bore assure le bon déroulement de la fission nucléaire. En consommant les neutrons, il contrôle la puissance de la réactivité.

## ATOME :

Constituant de base de la matière. Il est composé d'un noyau de charge électrique positive formé de protons et de neutrons, autour duquel gravitent des électrons.

## BAR :

Unité de mesure de la pression. La pression atmosphérique terrestre est d'environ 1 bar au niveau de la mer. La pression dans la cuve d'un réacteur nucléaire est de l'ordre de 150 bars.

## BECQUEREL :

(Bq) : 1 Bq équivaut à une désintégration par seconde. Il s'agit de l'unité légale de mesure de la radioactivité.

## BORE :

Élément naturel utilisé dans les réacteurs en raison de son exceptionnelle capacité d'absorption des neutrons, pour réguler et stopper la réaction en chaîne.

## CARBONE 14 :

Produit dans l'eau du circuit primaire. La quantité rejetée est directement liée à l'énergie fournie par le réacteur.

## CARE :

Centre d'Accueil et de Regroupement.

## CIRCUIT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE :

Le circuit primaire contient le fluide «caloporteur» qui transfère la chaleur dégagée par le cœur du réacteur vers le générateur de vapeur (GV) - Il est en contact avec les barres de combustible. Le circuit secondaire assure le transfert vers la turbine de la vapeur produite dans le GV. Il comprend la partie secondaire du GV, la turbine, le condenseur dans lequel la vapeur est condensée en eau et le système de retour de cette eau au GV. Ces deux circuits sont fermés. Le troisième est celui de l'eau de refroidissement du condenseur, prélevée et rejetée dans le milieu d'origine.

## CLI :

Commission Locale d'Information, instance ayant à la fois une mission d'information de la population et de suivi de l'impact des grands équipements énergétiques. Leur création fait suite à la circulaire du Premier ministre Pierre Mauroy du 15 décembre 1981.

## CNPE :

Centre Nucléaire de Production d'Électricité

## COD :

Centre Opérationnel Départemental.

## COMBUSTIBLE :

Matière fissile utilisée dans un réacteur nucléaire pour y développer une réaction en chaîne. L'assemblage combustible est composé 264 tubes - appelés aussi « crayons » - remplis de pastilles d'oxyde d'uranium ou de plutonium.

## CSP :

Centre de Secours Principal.

## DECHETS :

Il s'agit de toute matière dont la radioactivité ne permet pas un rejet direct dans l'environnement et dont on ne prévoit pas d'utilisation ultérieure. Les déchets radioactifs se répartissent en six catégories : de vie très courte (VTC) à haute activité (HA).

## EFFLUENTS :

Liquides ou gaz contenant des substances radioactives. Leur activité est réduite par des dispositifs appropriés avant leur rejet ou leur réutilisation. Considérés comme déchets.

## ELECTRONS :

Particule élémentaire de très faible masse et chargée négativement qui gravite autour du noyau de l'atome.

## ELEMENT :

Espèce chimique correspondant à un type donné d'atomes comme le fer ou l'hydrogène. Un élément est caractérisé par un numéro atomique représentant le nombre de protons du noyau. On dénombre actuellement 90 éléments naturels et 21 artificiels.

## FISSION :

Eclatement d'un noyau lourd en deux parties accompagné d'une émission de neutrons de rayonnements entraînant un dégagement de chaleur. Le seul élément fissile naturel (capable de subir une fission) est l'uranium 235.

## FUSION :

Combinaison de deux noyaux légers pour en former un plus lourd. La fusion s'accompagne d'un intense dégagement d'énergie, mais ne se produit que dans des conditions extrêmes encore impossible à obtenir à l'échelle industrielle.

## GAZ RARES :

Les principaux gaz rares rejetés par la centrale sont le Xénon et le Krypton. Ils existent en très faible proportion dans l'air et ne sont pas assimilés par l'organisme. Considérés comme déchet.

## JNB :

Installation Nucléaire de Base, Catégorie administrative regroupant les grandes installations nucléaires.

## NEUTRON :

Particule dépourvue de charge électrique qui entre dans la composition des noyaux atomiques. C'est le neutron qui provoque la réaction de fission des noyaux fissiles dont l'énergie est utilisée dans les réacteurs nucléaires.

## NOYAU :

Partie centrale des atomes de charge positive. Les noyaux sont composés de nucléons, neutrons et protons. Bien que dix mille fois plus petit que l'atome, le noyau contient la quasi-totalité de sa masse.

## PCS :

Le Plan Communal de Sauvegarde est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population

## PHOSPHATE :

Produit de conditionnement du circuit secondaire pour éviter la corrosion.

## PLUTONIUM :

Élément artificiel radioactif et toxique dont le noyau compte 94 protons. Son isotope fissile, le plutonium 239 est produit dans les réacteurs nucléaires à partir de l'uranium 238.

## PROTON :

Particule de charge électrique positive qui entre dans la composition des noyaux atomiques. Le nombre de protons est caractéristique d'un élément.

## RADIOACTIVITE :

Propriété de certains éléments chimiques dont les noyaux se désintègrent spontanément pour former d'autres éléments en émettant des rayonnements ionisants

## RADIOPROTECTION :

Ensemble de mesures destinées à assurer la protection sanitaire de la population et des travailleurs utilisant des sources de rayonnements ionisants

## RADON :

Gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle, il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

## RÉACTION EN CHAÎNE :

Suite de fissions nucléaires au cours desquelles les neutrons libérés provoquent de nouvelles fissions qui libèrent de nouveaux neutrons.

## REP :

Réacteur à Eau Pressurisée, réacteur nucléaire qui utilise de l'uranium enrichi comme combustible et de l'eau maintenue sous pression comme modérateur et fluide caloporteur.

## SECURITE NUCLÉAIRE :

Ensemble des dispositions prises pour la sûreté nucléaire, la radioprotection, la prévention et la lutte contre les actes de malveillances, ainsi que des actions de sécurité civile prévues en cas d'accident.

## SÛRETÉ NUCLÉAIRE :

Ensemble des dispositions permettant d'assurer le fonctionnement normal des installations nucléaires, de prévenir des incidents et des accidents et d'assurer la protection du public, de l'environnement et du personnel des centrales.

## TRANCHE :

Unité de production électrique comprenant un réacteur et un groupe turbo-alternateur.

## TRITIUM :

Produit dans de l'eau du circuit primaire. La quantité rejetée est directement liée à l'énergie fournie par le réacteur. N'émettant que des particules bêta de très faible énergie, il est mesuré indépendamment du reste des autres radionucléides.

## URANIUM :

Il se présente à l'état naturel sous forme de deux isotopes principaux : l'uranium 238 fertile et l'uranium 235 fissile.

# cligolftech.org



LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
AUPRÈS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GOLFECH

Bureaux : 24 avenue du midi  
82400 Golftech

Site internet : [cligolftech.org](http://cligolftech.org)

Tél. : 05 63 39 71 90

Mail : [cli82@wanadoo.fr](mailto:cli82@wanadoo.fr)



Nos Partenaires Financiers



## Contacts :

**LVD82**  
[lvd82.fr](http://lvd82.fr)

**ASN**  
[asn.fr](http://asn.fr)

**ANCCLI**  
[anccli.fr](http://anccli.fr)

**IRSN**  
[irsn.fr](http://irsn.fr)  
[mesure-radioactivite.fr](http://mesure-radioactivite.fr)

**HCTISN**  
[hctisn.fr](http://hctisn.fr)

**EDF**  
[edf.fr/golftech](http://edf.fr/golftech)

Editeur : CLI Golftech - Responsable de la publication : Mathieu ALBUGUES, Président  
Siège Social : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne - Hôtel du Département - 82000  
Conception graphique : CLI et la Société PUBLIVER 82400  
ISSN 1148-2796 - SUD GRAPHIE 81370

Crédit photo : CNPE de Golftech

## PROGRAMME DE LA FORMATION D'ANIMATEURS DE REUNIONS OU DE DEBATS PUBLICS SUR LE NUCLEAIRE

Dates et lieu de la formation :

**Le 11 et 12 juillet 2019**

**Au rectorat de Toulouse  
75, rue Saint-Roch, 31400 Toulouse  
Salle Lapeyrouse**

1 <sup>ère</sup> journée – Jeudi 11 juillet	2 <sup>ème</sup> journée – Vendredi 12 juillet
<p><b>8h30 - Ouverture officielle</b> Anne VAL (directrice de cabinet du rectorat) ou Adeline JAFFRE (directrice du cabinet du rectorat adjointe), Sylvette PIERRON, présidente de l'IFFO-RME</p>	<p><b>8h30 - Atelier : la préparation en amont de la réunion d'information par l'animateur</b></p>
<p><b>8h45 - Rappel des objectifs</b> Evelyne Allain, IFFO-RME</p>	<p><b>09h30 - Mise en commun</b></p>
<p><b>9h00 - Radioactivité et nucléaire : votre FAQ</b> Geneviève Baumont, IFFO-RME</p>	<p><b>10h00 - En scène n°2 (courtes scénettes)</b></p>
<p><b>10h30 - Animateur ? Médiateur ? Être ou ne pas être telle est la question</b> <i>Préparation par le théâtre d'improvisation</i> Laurent Vincent, comédien</p>	<p><b>11h00 - Ateliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transposition du risque nucléaire au risque technologique</li> <li>- Transposition de la formation aux chargés de mission des CLI</li> </ul>
<p><b>12h00 - Témoignages, échanges et synthèse</b> Laurent Vincent, comédien ; Evelyne Allain, IFFO-RME</p>	
<p><b>Déjeuner</b></p>	<p><b>Déjeuner</b></p>
<p><b>14h00 - Le cas Golfech</b> Véronique Auguste, CLI Golfech</p>	<p><b>14h00 - Vers un dialogue territorial multi-acteurs</b> <i>Enjeux, acteurs et ressources (OpenRadiation)</i> Marie-Hélène Pertuisot, IRSN</p>
<p><b>15h00 - Tous en scène n°1</b> Laurent Vincent, comédien</p>	<p><b>16h00 - Conclusion et évaluation</b></p>
<p><b>16h30 - Gérer les comportements « débordants » et recommandations sur la gestion du public</b></p>	<p><b>16h30 - Fin de journée</b></p>
<p><b>17h30 - Fin de journée</b></p>	



nucléaire

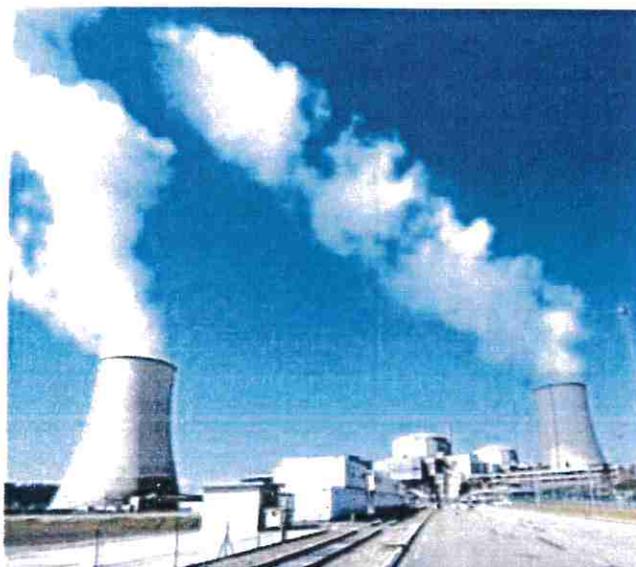
# Sûreté : bilan contrasté pour la centrale de Golfech

l'essentiel ▼

Dans son rapport annuel, l'Autorité pour la sûreté nucléaire a évalué la situation en Occitanie globalement « satisfaisante » même si l'organisme note que la centrale nucléaire de Golfech s'est « détériorée » par rapport aux années précédentes.

**124** inspections dont 40 dans les installations nucléaires ont eu lieu en 2018 dans la région Occitanie. C'est le chiffre qui ressort du bilan annuel dressé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) présenté à la presse, ce mercredi, à la Cité administrative de Toulouse. L'ASN a relevé huit événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle Ines (qui en compte 7) dans les installations nucléaires de la région.

La moitié est imputée à la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn-et-Garonne. Ces incidents concernent la « détérioration de la qualité des opérations d'exploitation ». Tous les voyants ne sont donc pas au vert pour ce site nucléaire. L'ASN précise « qu'en matière de protection de l'environnement et de radiopro-



La centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn-et-Garonne. / DDM C.Longo

tection « la centrale nucléaire de Golfech est « satisfaisante ». S'agissant en revanche de l'aspect sûreté nucléaire c'est-à-dire la maîtrise des potentiels risques sur les individus et l'environnement, le bilan est moins bon et « est en dessous du niveau national ». En résumé, « la qualité de l'exploitation de la centrale s'est détériorée » aux yeux de l'autorité de surveillance.

Toujours selon l'ASN, des points d'amélioration sont à travailler, notamment la gestion des substances dangereuses. L'Autorité

affirme « que des progrès ont été accomplis par le site dans la gestion du risque microbiologique et des déchets ». Les efforts sont à maintenir « sur la capacité à détecter, analyser et traiter les écarts affectant ses installations ». En clair, sur la capacité à évaluer les risques. Au total, l'ASN a consacré douze journées de travail en 2018 à la centrale de Golfech.

## Un plan d'action instauré

Contacté à la suite de cette publication du rapport de l'ASN,

l'exploitant EDF de la centrale, affirme « qu'à la fin du semestre 2019, un plan spécifique pour sécuriser les performances de la centrale a été instauré ». Une sorte de plan d'action permettant de fiabiliser les interventions. « Nous avons pris acte des résultats de 2018 et donc, de notre initiative, nous avons décidé d'instaurer ce plan », continue l'exploitant.

Chaque année, un site nucléaire du parc français est choisi par l'ASN afin de réaliser une inspection dite « renforcée » du site. « La détérioration d'un certain nombre de points a confirmé la volonté de réaliser l'inspection à Golfech », souligne Alice-Anne Médard, déléguée territoriale de l'ASN. Cette inspection aura lieu du 14 au 18 octobre 2019.

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est passé de 10 à 20 km de rayon autour des sites nucléaires. Les habitants autour de Golfech ont donc reçu, en septembre, un bon de retrait permettant aux personnes de retirer leurs comprimés d'iode dans une pharmacie. Des réunions d'information doivent avoir lieu dans les prochaines semaines au sujet de l'extension de ce périmètre dans les nouvelles communes concernées

A.M.

Golfech

## La qualité d'exploitation de la centrale nucléaire s'est dégradée

La qualité de l'exploitation de la centrale nucléaire de Golfech s'est "dégradée" en 2018, année où des flacons radioactifs ont aussi été découverts grâce à une "lettre anonyme" sur un site Airbus près de Toulouse, a annoncé mercredi l'Autorité de sûreté nucléaire. La "détérioration", qui porte surtout "sur la surveillance en salle de commande", s'est traduite par la déclaration "de nombreux incidents", y compris depuis janvier dernier, dont en 2018 quatre "anomalies", selon les délégués pour l'Occitanie de l'ASN. "Il s'agit d'un phénomène nouveau avec une multiplication des incidents" témoignant de "problèmes de compétence et de comportement", a relevé Bertrand Frémaux, de la division de Bordeaux de l'ASN. Cela fait suite au renouvellement "en cinq ans de la moitié des effectifs" de la centrale, qui compte deux réacteurs d'une puissance de 1.300 mé-

gawatts chacun, a-t-il noté. Une inspection renforcée mobilisant une vingtaine d'inspecteurs de l'ASN sera menée sur le site du 14 au 18 octobre 2019. Elle sera centrée sur les "facteurs organisationnels et humains" et abordera aussi la "thématique fraude", a-t-il ajouté. En matière de protection de l'environnement, l'ASN constate également "que le site doit progresser en matière de gestion des substances dangereuses". Concernant la protection des travailleurs, elle relève "à nouveau des défauts dans la préparation et réalisation des activités à fort enjeu de radioprotection". Le bilan 2018 de l'ASN pour l'Occitanie met aussi en avant la découverte sur un site en chantier d'Airbus à Colomiers, près de Toulouse, de flacons contenant une substance "fortement radioactive" utilisée pour des peintures dans l'aviation avant son interdiction dans les années 90.

Extrait mail de Madame DURAND, cheffe de l'ASN division de Bordeaux, en date du 17/06/19 (17h12)

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint le programme prévisionnel de l'inspection de revue de la centrale de Golfech, tel que transmis à l'exploitant, qui aura lieu du 14 au 18 octobre et aura comme fil conducteur la prise en compte des facteurs organisationnels humains dans le management de la sûreté.

Comme indiqué lors de la dernière réunion de la Commission FRIE, les membres de la CLI de Golfech seront les bienvenus à cette inspection. Je vous remercie de m'indiquer quels sous-thèmes d'inspection seraient susceptibles d'intéresser les observateurs de la CLI. Les équipes pourront accueillir 1 observateur par sous-thème au maximum.

## Synoptique général du déroulement de l'inspection

	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4
<b>Lundi 14/10</b>  <b>Présence de Gilles COMPAGNAT</b>	9h30 à 11h : arrivée sur le site, réalisation des formalités d'accès et anthropogammamétrie (facultatif) ou « C3 » d'entrée ;  11h à 12h30 : présentation de l'équipe d'inspection, des objectifs principaux (FOH) et du déroulement de la semaine ;  12h30 à 14h : repas ;  14h à 17h30 : inspection en commun – organisation générale du site (sous-thème 0). Piloté par le pilote général de l'inspection de revue.			
<b>Mardi 15/10</b> 8h30 – 17h inspection 17h – 17h30 : debriefing équipe	Sous-thème 1 : R.1.5 - Maintenance	Sous-thème 3 : R.1.3 – Prise en compte du REX  <b>Présence de Serge LABAT</b>	Sous-thème 5 : R.1.6 – Élaboration et respect du référentiel  <b>Présence de Christian FAGOT</b>	Sous-thème 7 : R.2.2 – Conduite  <b>Présence de Pierre GAILLARD</b>
<b>Mercredi 16/10</b> 8h30 – 17h inspection 17h – 17h30 : debriefing équipe	Sous-thème 1 : R.1.5 - Maintenance	Sous-thème 3 : Matin Sous-thème 4 : Après-midi R.1.1 – GPEC  <b>Présence de Serge LABAT</b>	Sous-thème 6 : R.1.6 – Gestion des modifications  <b>Présence de Christian FAGOT</b>	Sous-thème 7 : R.2.2 – Conduite
<b>Jeudi 17/10</b> 8h30 – 17h inspection 17h – 17h30 : debriefing équipe	Sous-thème 2 : R.1.1 - Recherche de fraude et contrôle des actions de prévention  <b>Présence de Gilles COMPAGNAT</b>	Sous-thème 4 : R.1.1 – GPEC	Sous-thème 6 : R.1.6 – Gestion des modifications	Sous-thème 7 : R.2.2 – Conduite
<b>Vendredi 18/10</b>  <b>Présence de Gilles COMPAGNAT</b>	8h30 à 11h30 : travail en commun pour finaliser la synthèse qui sera présentée à l'exploitant ;  11h30 à 12h30 : restitution globale de l'inspection à l'exploitant ;  12h30 à 14h : repas ;  14h à 14h30 : anthropogammamétrie (facultatif) ou « C3 » de sortie, départ des inspecteurs.			

# La force d'action rapide nucléaire en exercice à la centrale

Un exercice de grande ampleur sur la protection de la centrale de Golfech avec divers scénarios, a été mis en place pour cette journée. Le directeur de la force d'action a présenté le synopsis de la matinée d'exercices, en présence de Bernard Burckel, directeur de cabinet à la préfecture de Tarn-et-Garonne; des membres de la CLI de Golfech; de plusieurs représentants des communes proches de la centrale nucléaire.

La Farn (Force d'action rapide nucléaire) est un organisme appartenant à EDF qui permet d'intervenir sur un site de production en moins de douze heures, avec une montée en puissance très rapide et un maintien opérationnel supérieur à soixante-douze heures d'affilée. À ce jour, il existe quatre groupes de ce type en France, dirigés depuis le centre opérationnel de Levallois-Perret. Les moyens en matériel divers, un énorme parc roulier (engins de levage, de transport fluvial et aériens), sont manipulés par des



Le PC de crise situé à Gandolou. / Photos DDM, Dominique Lemaitre

## Revitailler la centrale en carburant

Le thème de l'exercice 2019 consistait à revitailler la centrale de Golfech en carburant pour alimenter les groupes de production électrique de secours.

Premier thème, le transport par hélicoptère avec la société Artels, un transport routier, puis un transport fluvial suite à une impossibilité de transport routier. La cellule de crise était installée sur l'aérodrome de Gandolou, une petite commune bien organisée. Tout le personnel de cette force pratiquait un entraînement constant sur tous les sites afin de se familiariser avec les diverses implantations existantes.

La matinée s'est achevée sur le site de la



Un transfert de fret hélicoptère, par la présentation des robots légers d'intervention, ainsi que du matériel lourd (pelleteuse, buldozer), dirigés à distance par des opérateurs en zone protégée.

## Journée du patrimoine à la centrale nucléaire

L'espace découvert de la centrale nucléaire EDF de Golfech ouvrira exceptionnellement ses portes samedi 21 septembre de 13 h à 17 h 30, à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Les animateurs vous donnent rendez-vous à l'escape game, à 13 h 30, à 15 heures et à 16 h 30, pour résoudre les énigmes et trouver la solution pour en sortir. Vous pourrez également vous amuser à l'atelier FabLab, de 14 heures à 16 heures, à créer des objets avec des stylos 3D et découvrir la conception sur logiciels 2D et 3D et l'impression 3D. Renseignements et inscriptions au 05 34 39 8870.



Transfert de carburant par barge à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

**GOLFECH**

## EDF. Exercice d'intervention de la FARN

La FARN, Force d'Action Rapide du Nucléaire, s'entraîne régulièrement sur les centrales du parc français. Du 9 au 13 septembre, des équipiers de cette force spéciale participaient à un exercice d'intervention à proximité et sur les installations de la centrale nucléaire de Golfech dans le but de vérifier leurs connaissances, développer leurs compétences et tester la coordination avec les équipes du site. Des moyens mobiles étaient ainsi déployés tels que d'alimentation en eau et en air comprimé, des moyens de transport de type hélicoptère ou barge et de levage tout-terrain, de protection individuelle et de communication. Une base arrière, servant de base tactique pour les équipiers était également installée à quelques kilomètres de la centrale, à Castelsarrasin. C'est de cette base arrière que le poste de commandement dirigeait ensemble des opérations.

C202



Le poste de commandement à Gandalou.



**Extrait mail CNPE de Golfech en date du 22 août 2019 (16h51)**

Bonjour,

Entre le 9 et le 12 septembre 2019, la Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) s'exercera avec la centrale nucléaire EDF de Golfech.

Si vous êtes intéressés par la visite de la Base Arrière et pour suivre les entrainements de la FARN, nous vous proposons une visite accompagnée le mercredi 11 septembre matin.

Nous vous fournirons prochainement le programme de cette visite.

Cordialement

Mission Communication











# EDF PULSE

OCCITANIE

GOLFECH

12 MARS 2019

Le Groupe EDF en Occitanie  
a le plaisir de vous convier au  
lancement du Prix EDF Pulse

**le mardi 12 mars**  
**de 11h à 14h - Salle Béarn**  
Centrale Nucléaire de Golfech  
82400 Golfech

Vous pourrez visiter en avant-première  
l'exposition INNOVA Golfech à 13h30

**INVITATION**

**INSCRIPTION**

Pour toute information complémentaire, contactez-nous  
sur [occitanie-pulse@edf.fr](mailto:occitanie-pulse@edf.fr)

EDF – Délégation Régionale Occitanie - 11 quai Saint-Pierre  
31000 Toulouse

Jeudi 28 et vendredi 29 mars 2019

Golfech

# Inauguration de l'exposition Innova' Golfech

**M**ardi 19 mars, Nicolas Brouzeng, directeur de la centrale nucléaire de Golfech, inaugurerait l'exposition Innova' Golfech. La centrale nucléaire a la volonté de proposer des animations culturelles et pédagogiques pour sensibiliser les populations à des thématiques d'actualité de façon ludique. Innova' Golfech est une exposition à la fois ludique et pédagogique accessible à partir de 7 ans. Elle plonge le visiteur dans un univers moderne et industriel pour lui faire découvrir des thématiques d'avenir telles que : la robotique, l'innovation, les nouvelles technologies... Le tout dans une ambiance conviviale, accompagnés de robots et avec de nombreux challenges à relever ! Située à l'espace découverte de la centrale nucléaire, elle est accessible gratuitement et toute l'année.



Un public attentif aux discours.



Un espace ludique.



Nicolas Brouzeng, directeur de la centrale nucléaire de Golfech.

## PRATIQUE

Escape Game sur réservation au 05 34 39 88 70 ou sur l'agenda [edf.fr/golfech](http://edf.fr/golfech). L'exposition est ouverte le mercredi et le vendredi de 13h30 à 17h. Et du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 pendant les vacances scolaires de la zone C.

## UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Derrière l'aspect ludique d'Innova' Golfech se cache

un réel aspect pédagogique autour de thématiques d'actualité qui auront un fort impact sur notre futur. Sensibiliser les visiteurs sur les évolutions rapides de notre

société, tel est l'objectif de cette exposition. Petits et grands accéderont à toutes ces informations et pourront se familiariser avec des robots qui vont peupler peu

à peu notre quotidien. L'escape game se fait en 1 h, mais chacun est libre de rester plus longtemps s'il souhaite s'informer davantage.

CS&amp;Z



Le partage du verre de l'amitié.



Le docteur Valérie explique le fonctionnement du laboratoire.

Golfech

# Innova'Golfech : apprendre en s'amusant

Une exposition et un escape game vous attendent à l'espace découverte de la centrale nucléaire de Golfech. Innova'Golfech plonge le visiteur dans un univers moderne et industriel où sont abordées les thématiques d'actualité et d'avenir, telles que la robotique, l'innovation, les nouvelles technologies. Les robots, ménagers, industriels, humanoïdes, explorateurs réels, virtuels ou fantasmés, intègrent notre quotidien. L'exposition vous invite à découvrir la recherche en robotique et les applications qui en découlent.

Pour Nicolas Brouzeng, directeur de la centrale, « les nouvelles technologies, drones, robotique, 3D ou réalité augmentée, prennent peu à peu place pour



Le laboratoire des robots. / photo DDM, Claude Dupuch

faciliter certaines tâches, tout en gagnant du temps, et améliorer des aspects de sûreté et de sé-

curité. Pour exemples, les drones et araignées contrôlent les tours réfrigérantes ; les techniciens d'exploitation possèdent des tablettes avec accès direct aux schémas ou procédures ; l'historique Big Data, l'exploitation de toutes les données, permet de prédire d'éventuelles pannes.

L'innovation se fait en interne et en externe. Au quotidien, un dispositif remonte les idées des salariés, qui aboutissent ou non. Avec EDF Pulse, EDF a soutenu

plus de 1 000 start-up et PME en quatre ans en les soutenant sur le financement, l'expertise ou le développement de réseau ». EDF consacre 611 millions d'euros de budget pour la recherche et le développement. Plusieurs fois dans l'année, des ateliers familiarisent avec ces nouvelles technologies, défis robots, ateliers science cinématique et robotique 3D, journées des métiers de l'industrie ou interventions de professionnels de Golfech sur les drones. Au cœur de l'exposition, vous pourrez participer à l'escape game et résoudre des énigmes, ouvrir des coffres-forts dans le labo des robots, la salle des coffres ou le laboratoire des mots.

L'inauguration s'est faite en présence de nombreuses personnalités, dont Bernard Burcker, directeur de cabinet du préfet ; Michel Weill, conseiller départemental, ou J.-Louis Marty, de la CCI.

L'exposition est ouverte le mercredi et le vendredi de 13 h 30 à 17 heures et du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 pendant les vacances scolaires zone C.



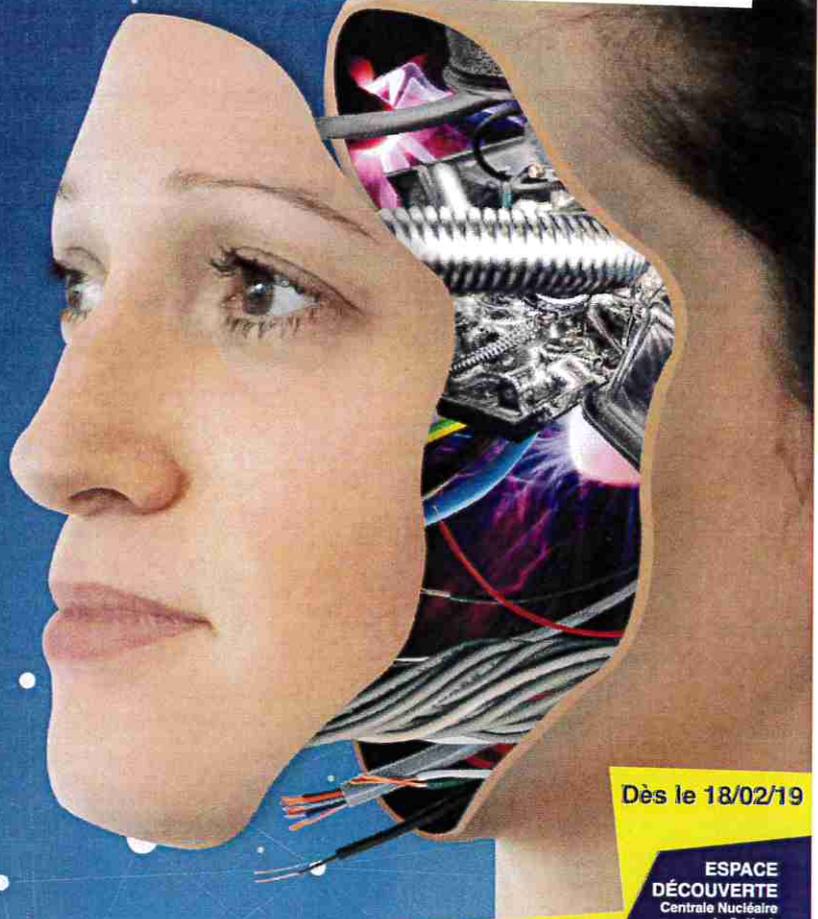
Discours inaugural de Nicolas Brouzeng

EXPO & Escape GAME

# INNOVA' GOLFECH

## INVITATION INAUGURATION

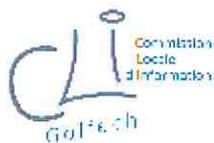
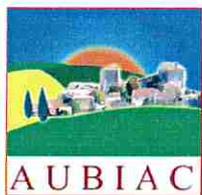
ROBOTIQUE  
INNOVATION  
NOUVELLES  
TECHNOLOGIES



Dès le 18/02/19

GRATUIT

ESPACE  
DÉCOUVERTE  
Centrale Nucléaire  
de Golfech  
05.34.39.88.70  
edf.fr/golfech  
#innovagolfech



## REUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

### « Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech »

Madame, Monsieur,

Depuis juillet 2018, la commune d'Aubiac est impactée par l'extension du rayon du PPI de la centrale nucléaire de Golfech étendu de 10 km à 20 km.

Afin de répondre au mieux à vos interrogations sur ce nouveau périmètre et les conséquences pour la population, une réunion d'information est proposée par la Commission locale d'information (CLI) auprès du CNPE de Golfech, le :

**Mardi 17 décembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes d'Aubiac**

en présence de Monsieur Mathieu ALBUGUES, Président de la CLI et du représentant de la Préfecture.

Bien cordialement,

Le Maire,

Jean Marc CAUSSE



LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH

INFORMATIONS DE LA COMMISSION

INFORMATION DE LA COMMISSION

INFORMATION DE LA COMMISSION

INFORMATION DE LA COMMISSION

CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'IODE 2017

350

CCRF

SN



**Pierre GAILLARD**  
Vice-président de la Commission Locale d'Information  
Présidents de l'Institut National d'Environnement

**Mathieu ALBUGUES**  
Président de la CLI Golfech

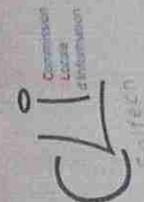
**Lilian BENOÎT**  
Chef de service de protection de  
Service administratif de l'Etat et de la  
Professeur de Droit et de Statistique

**LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
AUPRÈS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE  
DE GOLFECH**

- INFORMATION DES RIVERAINS**
- ✓ Revue Infos CLI
  - ✓ Site internet / Facebook
  - ✓ Réunion publique
  - ✓ Expositions, rencontres

plus de 70 membres  
et collègues

cligolfech.org



cligolfech.org

Commission  
Locale  
d'Information

**ITÉ  
EAU**



**COMMENT  
MESURE-T-ON  
LA RADIOACTIVITÉ ?**



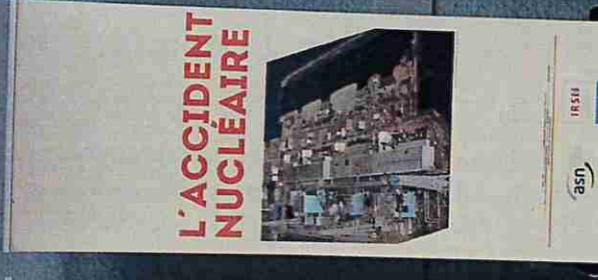
**LES COMMISSIONS  
LOCALES  
D'INFORMATION**



**L'ASN ET L'IRSN :  
LE CONTRÔLEUR  
ET L'EXPERT**



**L'ACCIDENT  
NUCLÉAIRE**



**DE L'INCIDENT  
À L'ACCIDENT,  
UN ENCHAÎNEMENT  
REDOUTÉ**

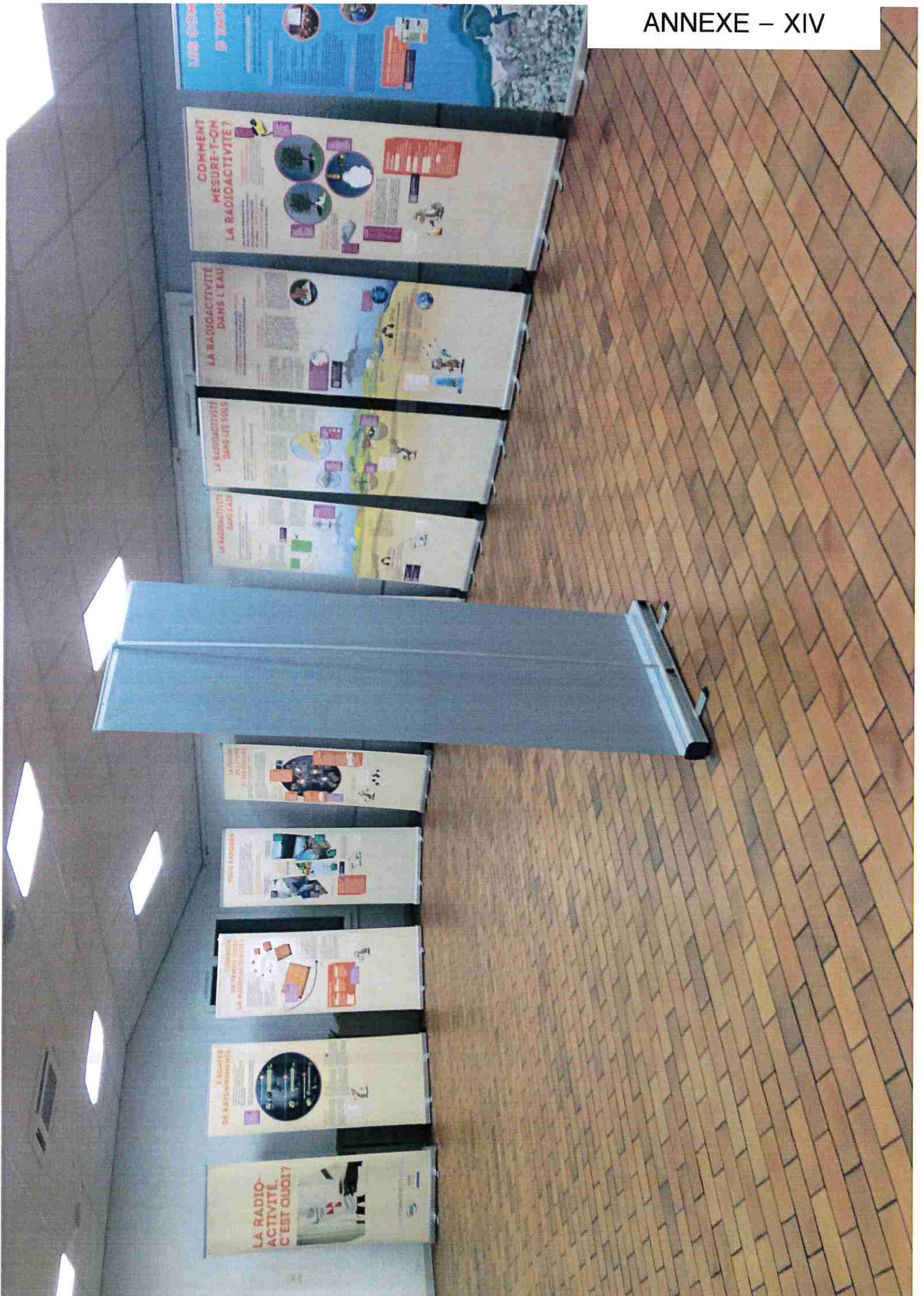


**LE CLASSEMENT  
DES ÉVÉNEMENTS  
NUCLÉAIRES**



**TCHERNOBYL ET  
SES CONSÉQUENCES**







NATIONAL DE L'ÉVALUATION DES MATIÈRES ET DÉCHETS TOXICOLOGIQUES (PNGMDR) - ENQUÊTE SUR UN DÉBAT PUBLIC?

Retrouvez l'actualité et le détail des événements du débat sur notre site internet et sur nos réseaux:  
[pngmdr.debatpublic.fr](http://pngmdr.debatpublic.fr)



Une plateforme participative est également à votre disposition sur le site internet pour laisser un avis ou poser une question. Retrouvez-la sur le site internet [pngmdr.debatpublic.fr](http://pngmdr.debatpublic.fr)

# Calendrier des manifestations du débat public PNGMDR

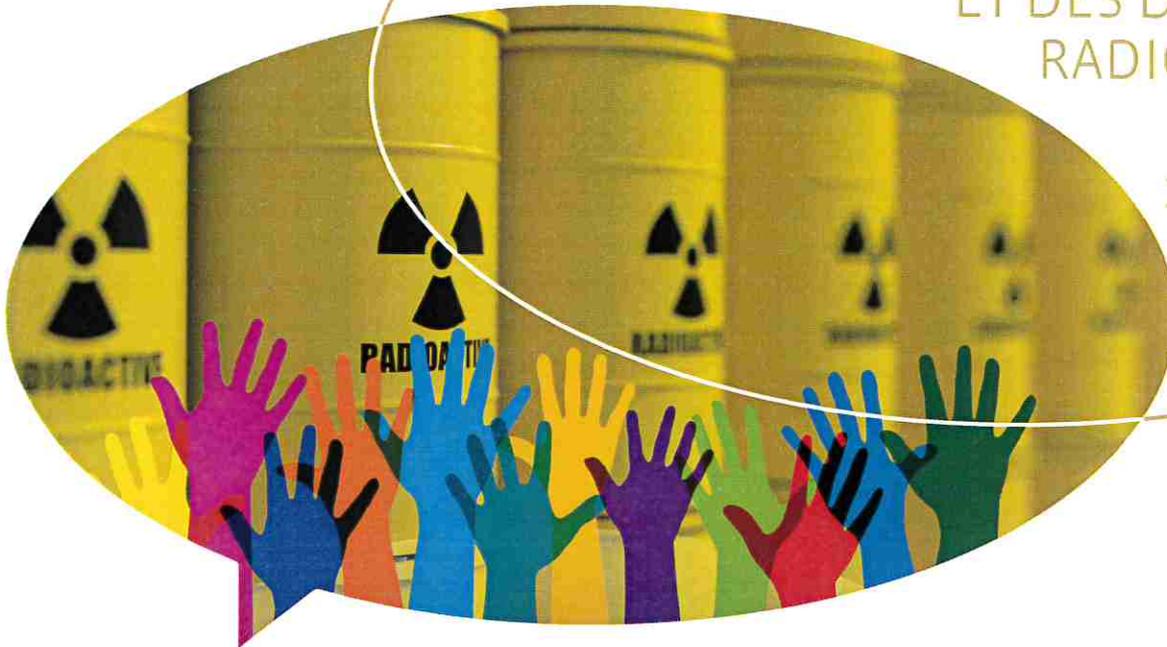
23 FEV	PARIS   GROUPE MIROIR 1 <sup>ère</sup> réunion du panel de 15 citoyens «profanes» chargés d'accompagner le débat	20 JUN	BAR-LE-DUC   RENCONTRE DU DÉBAT La gestion des déchets radioactifs ultimes : quelles alternatives au stockage géologique ?
24 FEV		25 JUN	LYON   CAFÉ PHILO Quels sont les risques liés aux déchets radioactifs ?
30 MARS	PARIS   GROUPE MIROIR 2 <sup>e</sup> réunion du panel de 15 citoyens	27 JUN	SACLAY   RENCONTRE DU DÉBAT La distinction matières / déchets radioactifs : gestion, économie, recherche
31 MARS		02 JUILLET	BORDEAUX   RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALISTE La gestion des matières et déchets radioactifs en débat
17 AVR	PARIS   RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE ► Ouverture du système questions/réponses et du forum sur le site internet ► Ouverture du débat public	04 JUILLET	ROUEN   RENCONTRE DU DÉBAT Le transport des substances radioactives : itinéraires, sûreté, sécurité, transparence
24 AVR	CAEN   CAFÉ PHILO Déchets radioactifs : que léguerons-nous à nos enfants ?	09 JUILLET	TOURS   RENCONTRE DU DÉBAT La gestion des matières et déchets : les impacts sur la santé et sur l'environnement
18 MAI	PARIS   GROUPE MIROIR 3 <sup>e</sup> réunion du panel des 15 citoyens	11 JUILLET	STRASBOURG   RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALISTE La gestion des matières et déchets radioactifs en débat
19 MAI		04 SEPT	BAGNOLS-SUR-CÈZE (MARCOULE)   RENCONTRE DU DÉBAT Les déchets radioactifs hérités de l'histoire : retrouver leurs traces, les inventorier, les sécuriser
24 MAI	PARIS   ATELIER DE LA RÈGLE Réunion d'un groupe d'étudiants pluridisciplinaire en vue d'un travail sur le PNGMDR et sa gouvernance	05 SEPT	SAINT-ETIENNE   RENCONTRE DU DÉBAT Les impacts sanitaires et environnementaux des anciens sites miniers d'uranium
25 MAI		11 SEPT	PARIS   RENCONTRE DU DÉBAT Économie des matières et déchets radioactifs : coûts, financement et garanties à long terme
28 MAI	LILLE   RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALISTE La gestion des matières et déchets radioactifs en débat	12 SEPT	GRAVELINES   RENCONTRE DU DÉBAT Comment gérer les déchets issus d'un accident nucléaire ?
04 JUN	VALENCE   RENCONTRE DU DÉBAT Que faire des déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires ?	17 SEPT	TROYES   RENCONTRE DU DÉBAT Quelles filières de gestion pour les déchets radioactifs Faible Activité Vie Longue «FA-VL» ?
06 JUN	NARBONNE   RENCONTRE DU DÉBAT Les déchets issus de la conversion de l'uranium : inventaire, stratégies de gestion et sécurisation	19 SEPT	PARIS   RENCONTRE DU DÉBAT La gouvernance de la gestion des matières et déchets radioactifs : citoyens, institutions, experts
11 JUN	CHERBOURG   RENCONTRE DU DÉBAT Retraiter ou non les combustibles nucléaires usés : enjeux stratégiques et conséquences à long terme	24 SEPT	PARIS   RÉUNION DE RESTITUTION PAR LES ACTEURS Premier retour sur le débat
13 JUN	RENNES   RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALISTE La gestion des matières et déchets radioactifs en débat	25 SEPT	PARIS   RÉUNION DE CLÔTURE + FIN DU DÉBAT EN LIGNE Clôture du débat public
18 JUN	NEVERS   RENCONTRE DU DÉBAT Comment répondre à la saturation des capacités d'entreposage des combustibles nucléaires usés ? Conditions de sûreté et de sécurité		

**cndp** Commission nationale  
du débat public

DU 17 AVRIL AU  
25 SEPTEMBRE 2019

DÉBAT PUBLIC PLAN NATIONAL  
DE GESTION DES MATIÈRES  
ET DES DÉCHETS  
RADIOACTIFS

5<sup>e</sup> édition  
2019 - 2021



## Réunion publique généraliste

**Bordeaux > Mardi 2 juillet à 18h30**

La Faïencerie

24 rue de la Faïencerie - 33300 Bordeaux

Retrouvez toutes les dates des réunions généralistes  
et des rencontres du débat sur le site internet du débat public :



[pngmdr.debatpublic.fr](http://pngmdr.debatpublic.fr)

f DebatPNGMDR

@debatPNGMDR

**cndp** Commission nationale  
du débat public

**Vous donner la parole  
et la faire entendre.**

🐦 @CNDPDebatPublic  
f @debatpublic



### **NOS OBJECTIFS**

- Permettre à tous de débattre de l'opportunité d'un projet et de ses alternatives en amont de la décision.
- Garantir que tous les arguments exprimés seront pris en compte en donnant le même poids à chacun.
- Veiller à l'information du public, sincère et intelligible.
- Permettre l'émergence d'alternatives et d'expertises complémentaires.
- Rendre compte des décisions prises après le débat public ou la concertation préalable.

### **NOS VALEURS**

- Indépendance
- Neutralité
- Transparence
- Égalité de traitement
- Argumentation

[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019

---

DÉCISION N° 2019 / 25 / PNGMDR / 7

---

**CINQUIÈME ÉDITION DU PLAN NATIONAL  
DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu la décision n°2018/30/PNGMDR/1 du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,
- vu ses décisions n°2018/34/PNGMDR/2, n°2018/35/PNGMDR/3, n°2018/51/PNGMDR/4, n°2108/67/PNGMDR/5, n°2018/105/PNGMDR/6, désignant la Présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le courrier en date du 27 décembre 2018, de Madame Virginie SCHWARZ, directrice de l'énergie et de Monsieur Olivier GUPTA, directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire, transmettant le dossier du maître d'ouvrage,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article 1 :**

La Commission adopte le dossier du maître d'ouvrage sur le projet de cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs sous réserve des ajustements discutés en séance. Elle constate cependant qu'il n'est pas suffisamment complet. Elle demande que le dossier soit complété par des fiches complémentaires mettant en évidence les enjeux environnementaux et sanitaires.

**Article 2 :**

La synthèse du travail de clarification des controverses réalisée par la CPDP dans le cadre de la préparation du débat public devra être jointe au dossier soumis au débat.

**Article 3 :**

La Commission acte les modalités du débat public sous réserve que son calendrier soit décalé afin que le débat commence après le 15 avril, date annoncée des conclusions du Grand débat national.

**Article 4 :**

La Commission décide sur proposition de la CPDP, d'engager des expertises sur :

- l'analyse des possibilités d'entreposage à sec des combustibles radioactifs
- l'état des lieux à l'international du stockage géologique profond des déchets radioactifs
- les jeux d'acteurs et intérêts économiques autour du nucléaire en France

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République Française.

La Présidente,

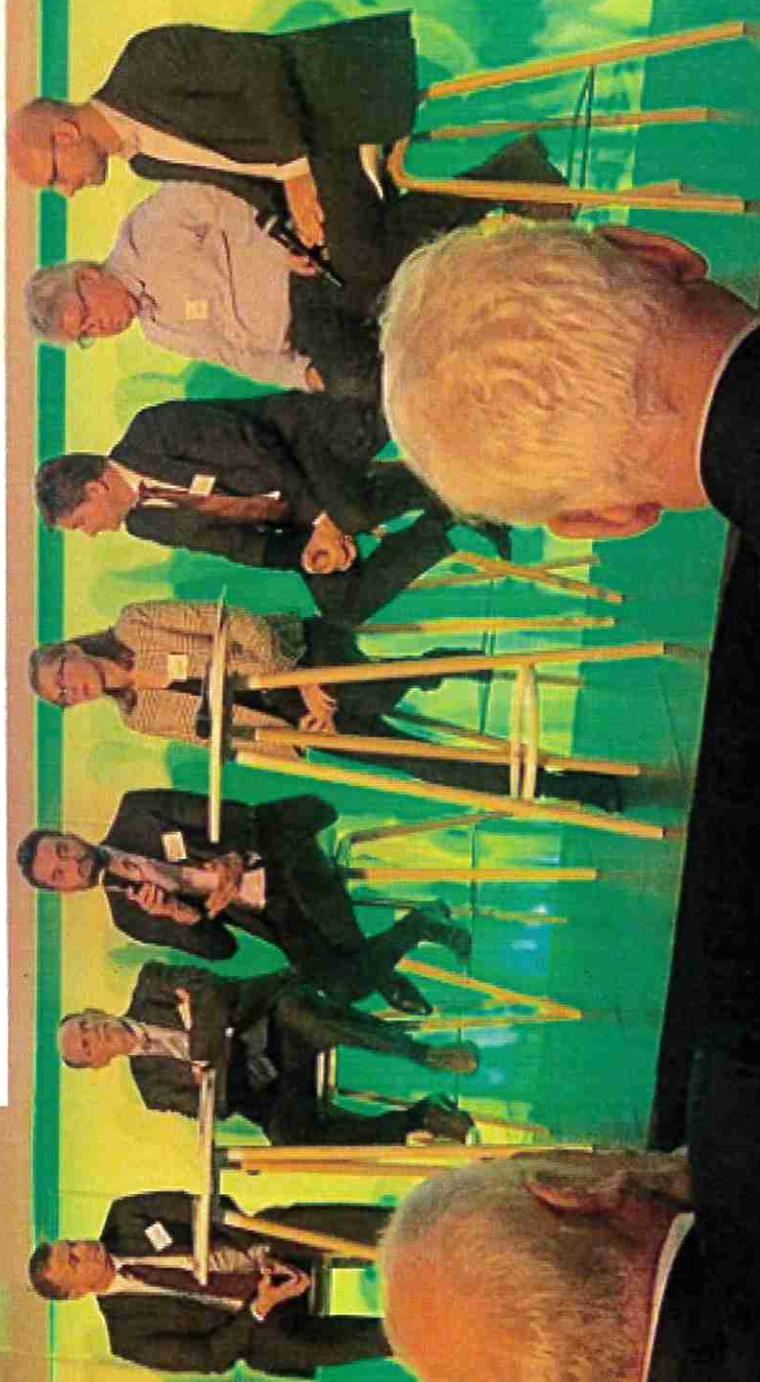


Chantal JOUANNO



# Quelle association des CLIs dans la préparation à la gestion de crise ?

AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ  
NUCLÉAIRE



Paris, le 16 juillet 2019

Affaire suivie par : Daniel Delalande  
Tél. : 01.46.16.40.01  
Mél : [Daniel.delalande@asn.fr](mailto:Daniel.delalande@asn.fr)

Monsieur Mathieu ALBUGUES  
Président  
CLI de Golfech  
Hôtel du Département  
BP 783  
82013 Montauban cedex

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous inviter à participer aux travaux de la 31<sup>ème</sup> Conférence annuelle des CLI, organisée par l'ASN en association avec l'ANCCLI, qui aura lieu le **mercredi 27 novembre 2019**.

L'objectif est de partager et de valoriser le travail des CLI et les initiatives qu'elles prennent. C'est la raison pour laquelle les CLIs interviendront pour présenter leurs expériences remarquables lors de chacune des sessions de la conférence.

La matinée sera consacrée à deux thématiques majeures d'actualité pour les CLIs :

- Le rôle de la CLI dans un climat de défiance, avec une présentation des études de France Stratégie et de Kantar, en appui de la discussion ;
- L'intégration des nouveaux membres de CLIs dans un contexte d'élargissement des PPI à 20 km.

Les tables rondes de l'après-midi seront construites autour de témoignages de CLIs :

- Quelle association des CLIs dans la préparation à la gestion de crise ?
- La vigilance citoyenne sur l'impact environnemental des installations nucléaires.

J'ai tenu à vous adresser dès maintenant ce courrier afin que vous puissiez réserver cette date. Le président de l'ANCCLI et moi-même souhaitons en effet que cette journée suscite une participation active des membres des CLI.

La prochaine conférence des CLI aura donc lieu :

**Mercredi 27 novembre 2019**

de 9 heures 30 à 17 heures 15

UIC-P Espaces Congrès 16, rue Jean Rey - Paris 15.

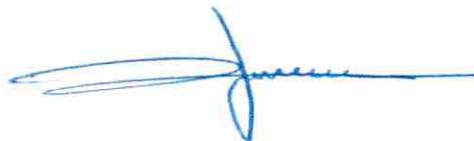
../..

Les inscriptions à cette manifestation sont ouvertes sur le site Internet [www.conferencedescli.com](http://www.conferencedescli.com). Les membres de votre commission qui nous ont communiqué une adresse mél recevront un courrier électronique les informant de l'ouverture du site. Mais tout membre d'une CLI pourra s'y inscrire.

La division territoriale de l'ASN pourra vous apporter toutes informations complémentaires utiles.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Bernard Doroszczuk.

**Bernard DOROSZCZUK**

## 9h30 - 17h15 31ème conférence nationale des CLIs

### 9h30 – 10h15 Session d'ouverture

- Bernard DOROSZCZUK, président de l'ASN
- Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI
- Présidente du HCTISN ou son(sa)représentant(e)

### 10h15 - 11h45 La CLI, intermédiaire de confiance sur le territoire

#### *Contexte : un climat de défiance (10h15 à 11h)*

- « Expertise et démocratie. Faire avec la défiance », Dianel AGACINSKI, chef de projet France Stratégie [www.strategie.gouv.fr/publications/expertise-democratie-faire-defiance](http://www.strategie.gouv.fr/publications/expertise-democratie-faire-defiance)
- « Les besoins d'information locaux », enseignements du baromètre ASN/Kantar, Emmanuel RIVIERE

#### *Cas d'école : les CLIs en prise avec des failles de sûreté (11h à 11h45)*

- Vidéo ANCCLI : le rôle de la CLI par Mme BAUDE, présidente de la CLI du Bugey
- Chute d'un générateur de vapeur à la centrale de Paluel (mars 2016) - CLI Paluel Penly

### 11h45 - 12h30 Actualité des CLIs : Mise en œuvre du PPI et intégration des nouveaux membres

- Vidéo ANCCLI : le maire face à l'extension du PPI, Rachel ZIROVNIK, maire de Mondorff,
- Le guide d'intégration des nouveaux membres (inter-CLI du Sud-Est), CLI de Creys Malville,
- L'initiative de parrainage des élus des 10-20km, CLI de St Alban.

### 12h30 - 14h Déjeuner

### 14h - 15h30 Table ronde : Quelle association des CLIs dans la préparation à la gestion de crise ?

- La CLI acteur du centre de crise inscrit dans le PPI, Florion GUILLAUD, CLIn du Blayais,
- Rex de l'exercice de mars 2018, Mathieu ALBUGUES, président de la CLI de Golfech,
- Hermine DURAND, chef de division ASN de Bordeaux,
- François GIANNOCARO, directeur Institut des risques majeurs (Irma),
- Représentant du corps préfectoral à désigner par la MARN,
- Représentant EDF.

### 15h30 – 17h Table ronde : Quelle vigilance citoyenne sur l'impact environnemental des installations nucléaires ?

- L'inspection renforcée « environnement » de mars 2018, M. BOCK, conseiller départemental, membre de la CLI de Civaux,
- Les prélèvements et rejets en Loire (Inter-CLI du Val de Loire), CLI de Chinon,
- Marc GLEIZES, chef du service d'intervention radiologique et de surveillance de l'environnement de l'IRSN,
- Andra (à confirmer),
- ACRO (à confirmer),
- acteur belge de la surveillance environnementale,
- ASN

### 17h00 - 17h15 Conclusion et clôture de la conférence par Jean-Claude DELALONDE et Bernard DOROSZCZUK